

## VERBATIM

# REUNION PUBLIQUE A VAUJOURS – 06/12/22

## 1 PRESENTATION DE LA REUNION PUBLIQUE

---

**Pascal BEUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à la réunion d'enquête publique sur le projet de carrière de Vaujourn-Guisy, projet porté par Placoplatre, filiale de Saint-Gobain. Merci, Monsieur le Maire, Dominique Bailly, de nous recevoir dans votre commune.

Je me permets de me présenter : Pascal Beaumard de l'agence de concertation État d'esprit Stratis. Je vais animer, modérer cette réunion qui est placée sous la vigilance de la Commission d'enquête publique présidée par Jean-François Biechler.

Tout d'abord, nous allons excuser le sous-préfet du Raincy, Patrick Lapouze, qui malheureusement n'a pas pu venir ce soir.

Autour de **Jean-François Biechler**, Président de la Commission d'enquête, sont réunis les membres de ladite commission :

- **Catherine Murette,**
- **Jordan Bonaty,**
- **Marie-Françoise Sévrain,**
- **Jean-Luc Abidat.**

Des fiches navettes sont à votre disposition où vous pouvez poser des questions, faire des remarques à la Commission d'enquête, que nous pourrions traiter au cours des questions-réponses.

Je vous présente le maître d'ouvrage Placoplatre,

- **Gilles Bouchet**, Responsable du développement des carrières Placoplatre,
- **Sophie Mambrini**, Responsable communication pour les carrières Placoplatre et
- **Éric Royer**, Chef de projet Vaujourn-Guisy.

D'autres personnes de Placoplatre sont présentes et interviendront lors des questions-réponses.

## 2 DEROULEMENT DE LA REUNION PUBLIQUE

---

**Pascal BEUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous avons souhaité, sous le contrôle de la Commission d'enquête qui a vu la présentation également, faire une présentation assez courte. Placoplatre va vous présenter le projet dans les grandes lignes pendant 25 minutes, puis aux alentours de 19 h 45, vous aurez la parole pour des questions-réponses et ce pendant deux heures s'il le faut afin d'épuiser toutes les questions, vos remarques, etc.

### 3 INTRODUCTION DU MAIRE DE VAUJOURS

---

**Dominique BAILLY** (*Maire de Vaujours, Vice-président du territoire Grand Paris Grand Est*).

Merci. Tout a été dit, il n'est pas besoin que je refasse les présentations. En revanche, merci à mon collègue, Ludovic Toro, maire de Coubron d'être présent à cette réunion, à la commission d'enquête publique, à mes collègues élus, à mon maire adjoint à l'urbanisme, à vous tous parce que je pense qu'il est important de pouvoir échanger avec Placoplatre.

Depuis 2008, je travaille avec Placoplatre, avec le groupe Saint-Gobain, nous avons de très bonnes relations, nous faisons un très bon travail. Je pense qu'il faut connaître le fonctionnement de Placoplatre – vous allez peut-être l'évoquer : l'emploi, l'avenir, les réaménagements que vous faites au fur et à mesure. Me concernant, je suis assez favorable aux échanges que nous avons avec Placoplatre et le but aujourd'hui est que vous tous puissiez intervenir. Il y aura bien sûr d'autres réunions par rapport à cela.

Le sous-préfet est absent, mais je sais qu'il est représenté, merci à vous tous d'être ici pour que l'on puisse continuer d'avancer avec cette belle société qui est le fleuron de la ville.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je précise que la réunion est enregistrée, ce qui nous permettra de faire un compte-rendu complet de nos échanges.

### 4 PRESENTATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

---

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Tout de suite, je donne la parole à Jean-François Bieschler pour nous expliquer le rôle d'une commission d'enquête, et la façon dont elle se déroule.

**Jean-François BIECHLER** (*Président de la Commission d'enquête*).

Je souhaite encore remercier Monsieur le Maire de Vaujours de son accueil et les différents élus présents des autres communes.

Qu'est-ce qu'une enquête publique, en deux mots ? C'est recueillir l'avis du public, ses questions, ses observations. Pour dresser mon profil, je suis commissaire enquêteur depuis vingt-cinq ans, et j'habite dans le 93, donc je suis assez concerné par le département ; mes collègues diront de quel tribunal ils dépendent.

Je précise que ce soir, et pour l'enquête, nous sommes sur le projet Placoplatre, et pas sur l'historique du CEA. Je sais que d'énormes questions se posent quant à l'état du site laissé par le CEA, mais c'est bien le projet de Placoplatre, comme il est présenté à l'enquête, qui est le cœur du sujet de notre enquête.

Je vais laisser mes collègues se présenter.

**Catherine MARETTE** (*Commissaire enquêteur*).

Bonsoir, Catherine Marette, commissaire enquêteur habilité par le tribunal administratif de Paris depuis vingt ans.

**Jordan BONATY** (*Commissaire enquêteur*).

Bonjour à tous. Jordan Bonaty, commissaire enquêteur depuis 2019 au tribunal administratif de Montreuil.

**Marie-Françoise SÉVRAIN** (*Commissaire enquêteur*).

Bonsoir, Marie-Françoise Sévrain, je suis inscrite sur la liste d'aptitude de Seine-et-Marne depuis un peu plus de trente ans.

**Jean-Luc ABIDAT** (*Commissaire enquêteur*).

Bonsoir, Jean-Luc Abidat, je suis un jeune commissaire enquêteur depuis janvier 2022 au tribunal administratif de Montreuil.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci pour cette présentation. Je vous propose sans tarder de commencer la présentation de Placoplatre en cinq points pendant 25 minutes :

## 5 PRESENTATION DU PROJET

---

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci pour cette présentation. Je vous propose sans tarder de commencer la présentation de Placoplatre en cinq points pendant 25 minutes :

- Présentation de l'entreprise,
- L'histoire du site et le projet d'exploitation
- La concertation
- Les techniques d'exploitation et les mesures environnementales
- Le réaménagement final du site.

Je vous propose d'intervenir à l'issue de leur présentation de façon à ne pas la rendre décousue.

Tout de suite, je cède la parole à Gilles Bouchet, responsable du développement des carrières au sein de Placoplatre, qui va déjà nous présenter Placoplatre, cette entreprise à Vaujours que vous connaissez bien.

### 5.1 Présentation de l'entreprise

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Merci. Mesdames, Messieurs, bonsoir et merci de votre présence pour cette réunion.

#### ■ Qui sommes-nous ? Avant tout, un acteur engagé et responsable.

Placoplatre, créé en 1946, c'est environ aujourd'hui 1 220 salariés ; Placoplatre est le leader français du confort intérieur et des produits à base de plâtre : ce sont évidemment des plaques de plâtre, des plâtres en poudre – nous en reparlerons dans le cadre de ce projet – des plafonds décoratifs et différents produits. Ces différents produits sont plutôt des solutions qui répondent aux enjeux de l'habitat durable et de la construction légère. Voilà sur quoi Placoplatre est aujourd'hui centré.

#### ■ Un dispositif industriel complet en France

Afin de vous donner un rapide aperçu du dispositif industriel présent en France, je vais commencer par les usines. Cette carte indique les quatre usines phares de Placoplatre, avec Cormeilles dans le Val-d'Oise, Cognac, Chambéry et je termine par l'usine Vaujours où nous sommes, en Seine-Saint-Denis. Donc quatre usines avec en particulier Vaujours, Cognac et Chambéry qui fabriquent de la plaque de plâtre.

Vous noterez qu'à chacune de ces usines sont associés des ateliers de recyclage – c'est un point important, nous y reviendrons certainement dans la conversation. Placoplatre est aujourd'hui le leader en France du recyclage de plaques de plâtre avec un tonnage de 75 000 tonnes de plaques de plâtre recyclées en 2022 et des ambitions fortes sur le recyclage puisque nous avons un objectif de 200 000 tonnes à l'échéance de 2030.

Au-delà des produits recyclés, il nous faut malgré tout pour fabriquer nos produits de la matière première, du gypse, et l'alimentation en gypse est assurée par les carrières. Il y a différentes carrières en France, je ferai le focus sur les carrières de la région parisienne. Il y a quatre carrières sur la région parisienne et en particulier, afin d'alimenter l'usine de Vaujours, la carrière de Bernouille et de Le Pin-Villeparisis. Ces carrières sont des carrières de gypse. Le gypse est la matière première pour fabriquer le plâtre, c'est-à-dire que l'on déshydrate le gypse et l'on obtient du plâtre.

### ■ Le gypse, une ressource naturelle stratégique

Le gypse est une ressource naturelle stratégique et également une ressource multi-filières. Pourquoi multi-filières ? Parce qu'elle participe en grande partie à la fabrication de produits à base de plâtre, mais également, à la fabrication du ciment et d'autres produits comme les engrais.

Où se situent les carrières en Île-de-France ? Cette carte situe les gisements de gypse en Île-de-France, ces buttes signalées en rose sont des buttes témoins qui recèlent dans leur sous-sol des ressources en gypse, et vous reconnaîtrez ici aisément la butte de L'Aulnay, un des gisements majeurs en Île-de-France en termes de ressources en gypse.

En Île-de-France, les gisements comportent trois niveaux que l'on appelle trois masses, trois couches, qui sont superposées : la une, la deux et la trois en dessous. Ce gypse est en outre de très grande pureté en région parisienne, ce qui en fait l'intérêt puisque la région parisienne recèle environ 70 % des ressources nationales, mais avec une contrepartie : du fait de l'urbanisation et des infrastructures, une grande partie de ces ressources sont gelées (80 %), et de ce fait, les gisements en Île-de-France ont été qualifiés très rapidement – dès 2013 – de ressources d'intérêt national stratégiques dont l'exploitation future devait être préservée. C'est un élément fort en termes de ressource pour notre filière.

Après cet exposé du contexte et de ce qu'est Placoplatre, je laisse la main à Éric Royer pour vous présenter le projet que nous vous exposons ce soir.

## 5.2 Le projet : Exploiter une carrière à ciel ouvert sur les terrains du Fort de Vaujours

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujours-Guisy, Placo*).

Bonsoir à tous. Je vais vous expliquer un peu plus en détail ce projet d'exploitation.

### ■ Exploiter le gypse pour alimenter l'usine de Vaujours

Une double alimentation permet d'alimenter notre usine de Vaujours, ce qui est indispensable pour des raisons de sécurité d'approvisionnement et de qualité de gypse. Une partie provient de la carrière de Bernouille pour la qualité plâtre, enduits, mortiers, qui est acheminée vers l'usine par des camions sur des voies internes et une autre partie provient de la carrière de Le Pin-Villeparisis-Villevaudé pour la qualité plaques de plâtre, qui est alimentée par un

convoyeur électrique de plus de quatre kilomètres.

À proximité de l'usine, notre projet de carrière de Vaujourn-Guisy se situe au plus près du besoin. Le besoin, l'enjeu, donc le projet est de succéder à la carrière de Bernouille, dont les réserves s'épuisent vers 2026, afin d'alimenter l'usine en qualité plâtre, enduits, mortiers.

### ■ L'histoire du site avant Placoplatre

Le Fort de Vaujourn a été construit à la fin du XIX<sup>e</sup> à la suite de la défaite contre la Prusse. Puis, il y a eu une occupation par la Poudrerie de Sevran au début du XX<sup>e</sup> siècle, suivie par l'occupation de l'armée allemande pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ces deux occupations ont laissé un certain nombre de résidus de munitions et d'explosifs sur le site.

Ensuite, en 1955, le CEA a pris possession des lieux pour une quarantaine d'années, et là, il y a eu d'autres types de pollutions : amiante, explosifs, produits chimiques, métaux lourds, traces d'uranium.

À la suite de la procédure d'abandon et à un appel d'offres, Placoplatre s'est positionné pour acheter le site en 2010.

Nous héritons d'un passif que nous assumons avec un certain nombre de dépollutions et de démolitions à finaliser avant d'accéder à la ressource.

### ■ La carrière de Vaujourn-Guisy – le périmètre d'exploitation

En détaillant plus précisément les différents périmètres qui constituent le dossier, l'usine se situe au nord de la photo et on range le périmètre du site tel qu'il était occupé par le CEA, avec en pointillés la délimitation du fort central à l'intérieur du site.

Placoplatre a acquis en 2010 à peu près les deux tiers, soit une trentaine d'hectares des anciens terrains du CEA, la partie grisée sur la photo, et sur la partie bleutée, l'autre tiers qui a été acquis par la Communauté d'agglomération. Un peu plus à gauche, nous avons mis en évidence dans le périmètre jaune la Fosse d'Aiguisy qui est une ancienne exploitation Placoplatre à proximité du site pour laquelle la remise en état a été décalée lors de la décision de rachat du site en 2010. L'idée est d'acquérir les terres qui sont sur le projet qui est juste à côté.

La phase 1, dans notre projet en périmètre rouge-rose, reprend la Fosse d'Aiguisy et la partie nord du site racheté au CEA. Tout ce périmètre se situe en Seine-Saint-Denis.

En pointillé bleu, nous avons une future phase de projet, une phase 2, qui est une obligation d'intégrer dans les dossiers que nous déposons, qui a été dénommée « périmètre d'étude » dans le dossier.

L'enjeu du dossier est donc d'alimenter l'usine en gypse dès 2026 afin de prendre le relais de la carrière de Bernouille.

### ■ La carrière de Vaujourn-Guisy – un projet d'avenir pour le territoire

La phase 1 du projet comprend aujourd'hui environ 16 ans de réserves pour l'usine, pour la qualité plâtre.

Un certain nombre d'étapes sont à franchir dans les années à venir :

- Finaliser la dépollution du site et la démolition des bâtiments
- L'exploitation de la carrière

- Une remise en état coordonnée au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation pour rendre derrière un espace naturel.

### ■ Les travaux de démolition et dépollution

Différents travaux ont été réalisés depuis le rachat, nous avons :

- ✓ obtenu le permis de démolir en 2012,
- ✓ défini un protocole de démolition en 2014,
- ✓ débuté les travaux de dépollution/démolition en 2015 pour environ trois ans – c'est la phase principale du chantier
- ✓ déposé, en septembre 2019, le dossier à la préfecture de Bobigny.

### ■ Les travaux de démolition et dépollution : bilan à date

Nous avons démolit une centaine de bâtiments, mis à jour un certain nombre de munitions, de points de contamination, désamianté des bâtiments. Ce sont les travaux sur les trois principales années que nous avons évoquées ; dans les grosses étapes à venir, deux zones de pollutions chimiques et une zone de pollution amiante restent à traiter, et ce avant de pouvoir accéder à la découverture et au gypse qui se trouve en dessous.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci, Éric Royer d'avoir mis en perspective à la fois le passé du site et son futur. Je vais passer la parole maintenant à Sophie Mambrini, responsable communication au sein de Placoplatre, pour nous rappeler comment ce projet est concerté depuis que vous avez racheté ce terrain, et toute l'information que vous avez pu mettre en œuvre.

## 5.3 Un projet concerté avec l'administration, les élus et les associations locales

**Sophie MAMBRINI** (*Responsable communication pour les carrières, Placo*).

Bonjour à tous. Nous travaillons sur ce dossier depuis près de dix ans, donc nous avons eu le temps d'avoir de nombreux échanges aussi bien avec l'administration, les élus, les associations et les riverains.

### ■ Informations d'hier à aujourd'hui

Un petit historique de tous les moyens de communication que nous avons utilisés pour amener l'information sur ce projet.

Nous avons :

- ✓ ouvert en 2015 un site internet qui est toujours actif aujourd'hui et sur lequel vous pouvez retrouver toute la présentation du projet, les présentations des réunions, les comptes-rendus et un certain nombre d'études que nous avons faites,
- ✓ ouvert un point d'information à l'usine de Vaujours pendant deux ans, entre 2014 et 2016, et sur site, fin 2018,
- ✓ organisé des journées portes ouvertes. Dans un premier temps, en 2015, nous avons commencé avec les élus et les associations, puis nous avons réitéré l'opération en 2017 en faisant venir une première fois les membres de la commission de suivi de site, sur le site du Fort de Vaujours, et une journée portes ouvertes destinée aux riverains en 2017,
- ✓ amené de l'information à travers deux campagnes de porte à porte, en 2015 et 2018, pour essayer de faire connaître et présenter le projet aux riverains,

- ✓ informé plus de 400 élus du territoire par le biais de courriers, notamment pendant la grosse phase de chantier de démolition et dépollution.

La commission de suivi de site qui reste l'instance privilégiée pour échanger sur ce projet est menée sous l'égide des préfetures du 77 et 93 ; cette commission rassemble à la fois des membres de l'administration, des élus, des associations, évidemment Placoplatre en tant qu'exploitant, et des représentants de nos salariés.

### ■ Une concertation volontaire en 2018

Pour aller encore plus loin et amener de l'information peut-être un peu plus aux riverains qui ne font pas partie de la commission de suivi de site, nous avons souhaité engager une concertation volontaire. Elle a été menée sous l'égide de la CNDP, c'est-à-dire la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, qui a nommé deux garants qui étaient présents pour s'assurer de la qualité du dialogue et de l'information amenée aux populations riveraines. L'objectif de cette concertation était à la fois de présenter Placoplatre pour ceux qui ne nous connaissent pas, la manière dont on travaille, de présenter et mieux faire comprendre le projet, de présenter le dossier que nous étions en train d'élaborer. Comme nous étions en phase d'élaboration, il était important pour nous de recueillir les avis du public et des riverains afin de les intégrer dans la mesure du possible dans notre dossier. Tout cela, bien évidemment pour apporter de l'information en toute transparence.

Nous avons organisé deux réunions publiques, deux ateliers plus thématiques et une réunion de clôture en 2018.

### ■ Actions menées depuis la concertation de 2018

Nous avons avancé sur trois volets.

#### ➔ **Le volet travaux**

Le chantier a continué, nous avons continué à démolir des bâtiments, toujours en respectant les protocoles établis et validés. Nous avons évacué un certain nombre de déchets trouvés sur le site, qui présentaient une signature radiologique. Nous les avons évacués dans la filière adéquate, à l'ANDRA, Agence nationale de gestion des déchets radioactifs.

Nous avons également installé une balise environnementale à la médiathèque de Courtry, en plus de celles installées à Vaujours et Villeparisis qui étaient déjà mises en œuvre avant 2018, et nous avons commencé à mettre en place les mesures d'accompagnement de notre projet, notamment l'agrandissement d'une roselière sur le site.

#### ➔ **Le volet réglementaire**

Nous avons avancé sur ce volet, cette grosse phase entre 2018 et 2022. À la suite de la concertation, nous avons complété notre dossier avec deux études : une étude de quantification des émissions de gaz à effet de serre et une étude d'impact sur le trafic local. Un des points importants de notre dossier : notre étude des risques sanitaires qui avait été menée a été tierce expertisée par l'Ineris, ainsi qu'une autre étude géotechnique et les conclusions indiquent que le risque sanitaire est non significatif pour les salariés et les riverains, ce qu'a confirmé la tierce expertise. Nous avons également avancé sur des propositions de préservation de certaines galeries de la Fosse d'Aiguisy pour les chauves-souris, en réponse à l'avis du Conseil national de protection de la nature qui nous avait fait des remarques sur le dossier.

#### ➔ **Le volet concertation**

Nous avons proposé à l'issue de la concertation en 2018 de créer un petit groupe de concertation d'une dizaine de personnes qui soit sous l'égide de la Commission de suivi de site, qui rassemble des membres des associations, des élus, Placoplatre en tant qu'exploitant et un représentant des salariés, afin d'avancer sur des sujets plus thématiques. Dans le cadre de ce groupe de concertation, nous avons mandaté un directeur de recherche de l'INSERM pour mener une étude épidémiologique sur l'impact sanitaire du Fort de Vaujours sur la santé des populations riveraines. Il vient de nous dire, la semaine dernière, qu'il arrivait au bout de son étude et qu'en 2023, il faudra que nous rassemblions ce groupe de concertation afin qu'il nous partage les résultats de son étude.

## 5.4 L'enjeu du projet : Alimenter l'usine de Vaujours

### ■ Vaujours, 1<sup>ère</sup> usine de transformation de gypse en Europe

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières Placo*).

Nous avons deux points clés que je vais vous présenter. Les enjeux du projet, c'est alimenter l'usine de Vaujours qui est la première usine en Europe en termes de transformation de gypse. Près d'un million de tonnes annuelles sont transformées à l'usine de Vaujours, ce qui en fait un pôle phare de cette filière. Pour ne pas citer tous les éléments, je vais m'arrêter sur trois chiffres : l'usine de Vaujours représente un quart de la production nationale de produits à base de plâtre, soit un équivalent annuellement de la construction de 200 000 logements annuels.

Un autre point clé à ce projet : nous avons la chance à Vaujours d'avoir à la fois les gisements, l'outil industriel – l'usine –, mais aussi le marché, qui sont immédiatement proches les uns des autres, ce qui favorise évidemment un circuit de distribution très court puisque l'on a dans un rayon de 150 kilomètres environ 20 millions d'habitants qui peuvent être desservis par l'usine.

### ■ Pourquoi privilégier une exploitation à ciel ouvert ?

C'est le deuxième aspect de notre projet, une des pierres angulaires. Ce point réunit également deux facettes qui sont très importantes de bien appréhender. Je l'ai cité tout à l'heure en introduction : sur la région parisienne, les gisements sont constitués de trois bandes gypse. Nous avons fait le choix – et c'est un choix assumé, un choix fort – d'exploiter en ciel ouvert ce projet parce que lorsque l'on exploite en souterrain, on exploite le premier banc et en galerie, et on ne récupère finalement qu'un tiers de l'ensemble du gisement. À l'inverse, en ciel ouvert, on va être en capacité à reprendre les trois bandes gypses dans leur intégralité et ainsi exploiter l'intégralité de la ressource.

Le deuxième intérêt est que ce projet à ciel ouvert est tout à fait cohérent avec notre volonté de finaliser la dépollution du site. Ce projet aujourd'hui est le seul qui puisse porter la dépollution du site du Fort de Vaujours, il n'y a pas d'autres projets qui aient la capacité d'apporter des solutions à cette pollution. Je le dis de façon assez ferme et assez simple, mais ce projet à ciel ouvert a cet avantage : en dépolluant la surface et en exploitant les matériaux, on apporte une solution à ce site pollué.

## 5.5 L'exploitation – Techniques et mesures d'atténuation environnementales

### ■ Une carrière éloignée des riverains

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Premier point saillant, le positionnement de l'exploitation. Cette carte situe le site et la partie à Vaujours et indique que l'on est à environ 600 mètres de toute habitation, que ce soit du côté de Vaujours, de Villeparisis, de Courtry ou

de Coubron. Nous n'avons jamais eu d'exploitation aussi loin de toute habitation sur le secteur.

Afin de vous donner un exemple et un ordre de grandeur, nous avons mis ici une photo de 2012 de l'exploitation de Villeparisis-Le Pin où nous étions en exploitation et en respectant tous les seuils réglementaires environnementaux à 80 mètres des premières habitations. Nous avons su mener de façon raisonnée une exploitation à 80 mètres des habitations, nous saurons le faire en étant à 600 mètres des habitations.

### ■ Vaujours-Guizy : phases d'exploitation

Le deuxième point est plus un point d'explication pour bien comprendre pourquoi la Fosse d'Aiguisy a été laissée ouverte à côté du site. La photo montre La Fosse d'Aiguisy, ancienne exploitation qui n'a pas été réaménagée, le site du Fort de Vaujours sur la commune de Vaujours, et le projet consiste évidemment, après la fin des dépollutions, à déplacer les matériaux de découverte dans la Fosse d'Aiguisy pour être ensuite en capacité à faire progresser l'exploitation au niveau du site.

### ■ Les étapes de l'exploitation

Nous en avons défini quatre. Toujours dans un souci d'optimisation de la ressource et de récupération du gypse, pour ne pas le gaspiller, nous allons dans un premier temps aller extraire les tonnes qui restent aujourd'hui dans la Fosse d'Aiguisy puisqu'au niveau des bancs 2 et des bancs 3 il reste encore un petit peu de gypse.

Ensuite, nous allons procéder aux travaux de découverte puisque nous allons enlever les 30 mètres de marnes et argiles qui recouvrent le gypse avant de pouvoir accéder à la ressource. Ces matériaux seront mis en remblais dans la Fosse.

L'extraction, de façon assez traditionnelle en carrière avec les trois masses qui seront exploitées et un premier concassage se fera au niveau de la carrière.

Enfin, point important, l'acheminement du gypse vers l'usine qui est décliné en deux temps. Nous avons fait le choix au début du projet d'acheminer le gypse vers l'usine de façon classique, comme nous le faisons aujourd'hui pour la carrière de Bernouille, avec des camions, mais nous avons fait également le choix fort de passer progressivement, dans un délai de cinq ans, à un acheminement des matériaux par des convoyeurs électriques à bande. C'est un procédé qui ne génère pas de nuisances, silencieux, qui ne fait pas de poussières et qui en termes de bilan carbone est largement intéressant. C'est un choix fort de ce projet, de basculer vers un convoyeur à bande assez rapidement sur ce projet.

### ■ Les mesures environnementales et nos garanties

Parallèlement à ce projet de l'exécution de l'exploitation, de façon classique, un suivi environnemental de la carrière sera mis en œuvre et fera l'objet de prescriptions dans l'arrêté préfectoral, sur les différentes thématiques :

- La qualité de l'air : un certain nombre de mesures seront mises en place. Je précise que le suivi de la qualité de l'air qui est en place sur le site depuis 2014 avec un certain nombre de balises sur site, en périphérie du site jusqu'aux communes, sera maintenu, voire complété.
- La qualité des eaux : nous continuerons à contrôler la qualité des eaux. Il y aura d'une part, un réseau important de collecte de ces eaux météoriques au niveau de la carrière, mais nous allons également continuer à effectuer un contrôle de la qualité des eaux, tant les eaux superficielles que les eaux souterraines – ce que nous avons déjà mis en place depuis de nombreuses années et que nous continuerons.

- Le bruit et les vibrations : de façon traditionnelle, nous allons également avoir une instrumentation et des mesures qui permettront de s'assurer que l'exploitation sera menée en respectant les seuils réglementaires en termes de bruit et le cas échéant de vibration si nous exploitons à l'explosif.
- La qualité du gypse : c'est aussi un sujet crucial sur ce projet pour nous assurer que le gypse qui sera amené à l'usine est un gypse sain et sans pollution. Nous avons fait le choix de mettre en place trois points :
  - des sondages seront réalisés de façon très serrée préalablement à l'exploitation et seront analysés
  - des portiques de détection radiologiques
  - un contrôle radiologique continu du gypse sur bande avant que celui-ci soit acheminé à l'usine.

### ■ Les étapes de la remise en état

Parallèlement à l'exploitation, nous effectuerons, comme sur toutes nos carrières, une remise en état qui se déroule en trois phases coordonnées à l'exploitation :

- Le remblayage avec des matériaux du site, puis des matériaux externes
- Un remodelage, une préparation du sol de façon à préparer les plantations qui seront effectuées sur ce site
- Une revégétalisation progressive afin de mettre en place des plantations d'espèces locales et surtout – chose que je pense que nous faisons assez bien sur nos sites aujourd'hui – être en capacité à créer différents milieux dans le but de favoriser le retour de la biodiversité.

### ■ Mesures en faveur des chauves-souris

Ce dernier point qui reste aussi dans la sphère du suivi environnemental et surtout du maintien de la biodiversité est un point important largement travaillé sur ce dossier. Nous avons fait un choix fort de préserver dans la Fosse d'Aiguisy, l'ancienne carrière souterraine reprise à ciel ouvert où il subsiste des résidus de certains cavages, plus de 7 000 m<sup>2</sup> de surface sur deux endroits de manière à créer des installations, des gîtes, pour favoriser l'hibernation, mais également le fait de garder de façon intégrale cet ensemble de cavage, de le coordonner à l'exploitation et de permettre un accès pérenne à ces cavages aux chauves-souris par le biais d'un ouvrage artificiel, un tunnel, qui sera créé de toute pièce sur l'exploitation. C'est un choix fort en faveur de la biodiversité de ces espèces pour maintenir ces cavages en l'état.

## 5.6 Le réaménagement final – une réserve de biodiversité

**Sophie MAMBRINI** (*Responsable communication pour les carrières, Placo*).

Le réaménagement final, dans 30 ans, puisqu'un arrêté préfectoral est délivré pour 30 ans. Je vous propose de vous projeter dans 30 ans.

### ■ Plan de remise en état finale – Élaboré avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé en écologie

L'idée est de retrouver une topographie qui soit proche de l'original, de proposer une mosaïque de milieux, de varier les milieux et les habitats, c'est-à-dire d'avoir des bois, des mares, des prairies afin de favoriser au mieux la biodiversité. Nous prévoyons de replanter plus de 20 000 arbres sur le site. Au sommet, l'idée est d'avoir un plateau avec des ouvertures visuelles, c'est aussi un plan de remise en état à vocation paysagère, avec des ouvertures visuelles vers la plaine de France, au nord, et vers Paris à l'ouest. Et pour ne pas oublier le passé militaire de ce site, nous avons proposé de s'en souvenir par le biais d'un modelé d'une structure végétale qui rappellerait le fort militaire d'origine avec ses deux batteries.

L'idée est bien de transformer cette ancienne friche industrielle – nous voyons des photos datant de 2012, 2013, 2014 – en un espace vert qui soit beaucoup plus favorable à la biodiversité, avec toute une variété de milieux. Vous avez ici une illustration de tous les espaces réaménagés que nous avons sur nos terrains, sur nos carrières adjacentes de Coubron Vaujourns et de Villaparis.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci beaucoup pour cette présentation complète. Un certain nombre de points vont pouvoir être détaillés. Sous contrôle et aussi à la demande de la Commission d'enquête – et je crois que c'est tout à fait constructif et favorable à nos échanges – nous avons choisi de thématiser les questions-réponses.

## 6 ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

---

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous allons aborder les thématiques suivantes qui nous semblent répondre à vos interrogations premières :

- Les pollutions résiduelles
- Les nuisances potentielles d'une exploitation à ciel ouvert, les impacts sur la santé, les garanties aussi que vous demandez à Placoplatre
- L'impact sur les sous-sols, la biodiversité et les paysages
- Y a-t-il des projets alternatifs à l'exploitation de cette carrière ?
- Autres questions.

Nous allons prendre les questions trois par trois, la Commission d'enquête pourra me solliciter si l'on doit traiter une fiche navette. Nous allons essayer de faire des interventions courtes, de trois minutes, et je demanderai à Placoplatre d'être court également dans leurs réponses et de répondre l'essentiel.

Certaines personnes que je n'ai pas encore présentées sont susceptibles d'intervenir ou compléter les réponses :

- Aymeric Daudet, directeur industriel,
- Alain-Pierre Thivend, directeur de l'usine de Vaujourns,
- Benoît Fégalen, responsable des carrières de l'est-parisien,
- **Éric Flavant**, consultant qui accompagne Placoplatre depuis longtemps sur ce projet.

Tout est enregistré, il y aura un compte-rendu, il y aura un verbatim complet de nos échanges. Cela peut être une question, un plaidoyer, une remarque, on n'est pas obligé forcément de répondre au plaidoyer, mais évidemment, vous avez l'obligation de répondre aux questions. J'essaie de faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer, donc je donnerai la priorité au fur et à mesure que l'on avance dans la soirée à ceux qui ne se sont pas exprimés.

### 6.1 Les pollutions résiduelles

Nous commençons par les pollutions résiduelles. Nous sommes un peu dans le sujet qui n'est pas le sujet de l'enquête publique.

Même si la question n'est pas le sujet de l'enquête publique, vous allez peut-être parler du CEA, donc autant évacuer cette question. Avez-vous une question par rapport aux pollutions résiduelles, les munitions, la radiologie, etc. ?

**Francis REDON** (*Association Environnement 93*).

Je voudrais faire un préalable concernant la concertation. Franchement, rien n'a changé depuis 2018, nous avons exactement le même projet. Donc, cette concertation, déjà, n'avait pas servi à grand-chose, mais là, depuis 2018, on ne voit rien. Les recommandations de la CNDP n'ont absolument pas été prises en compte. Un ingénieur de l'INSERM va venir nous présenter en 2023 des résultats qui n'ont rien à voir avec l'exploitation actuelle, on va encore refaire un historique, et vous ne vouliez pas que l'on parle du CEA, mais on reparlera du CEA, et ce n'est pas le sujet. Des recommandations de la CNDP n'ont pas été prises en compte, en particulier ce groupe de concertation, donc c'est un peu gênant.

Pour revenir aux pollutions résiduelles, il a été annoncé tout à l'heure que le projet de Placoplatre était le seul. Je ne porterai pas un jugement sur ce qui a été dit dans ce cadre-là, mais je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, pour dépolluer les friches urbaines, un fonds a été accordé par l'État, 1,5 milliard – Madame Élisabeth Borne en a parlé très récemment –, et il y a un certain nombre de projets. Je voudrais rappeler que à Gagny, un problème de sécurisation de friches était lié à des exploitations de gypses, avec des carrières et des galeries qui s'effondraient et mettaient en péril un certain nombre d'habitations. Donc, dans une première phase, l'État disait : pour sécuriser tout cela, on va construire 2 000 logements et ce sont les promoteurs qui financeront la sécurisation de la carrière. Finalement, un PLU a fait capoter ce projet-là, et miraculeusement, on a trouvé les ressources nécessaires, aussi bien dans le cadre du plan de relance que dans le cadre du plan friches de la région Île-de-France que dans le cadre du Conseil départemental, on a trouvé des financements qui permettaient de sécuriser ces carrières. Donc, aujourd'hui, qu'on ne vienne pas me dire – surtout pas – que sur Vaujours on ne peut pas faire cela.

Vous ne nous avez pas donné les montants des ressources financières que vous avez mis en œuvre pour démolir toutes les structures du Fort de Vaujours, mais avec 1,5 milliard, on devrait pouvoir quand même arriver à terminer le travail. Nous en parlerons un peu plus tard dans le cadre des études d'impact.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous répondrons à votre question sur la concertation et sur le fonds friches.

**Docteur AMAOUCHE** (*Participant*).

Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur Bouchet, de la qualité du gypse et du contrôle radiologique. Qu'entendez-vous par contrôle radiologique ?

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous avons une question depuis la feuille navette : Dans quelles conditions le site sera-t-il dépollué en cas d'exploitation en cavage ?

Messieurs et madame de Placoplatre, une question sur la concertation, sur le fonds friche, puis sur le contrôle radiologique et enfin, peut-on dépolluer en souterrain ?

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Pour reprendre la première question concernant la concertation, je pense qu'il faut souligner que la concertation a été une démarche, à notre sens, fructueuse puisque l'on a fait sortir de cette concertation un certain nombre d'idées. Ne serait-ce que parmi les études qui ont été citées à l'époque, l'étude de trafic avait été questionnée, que nous avons complétée ; il y avait le bilan carbone en particulier qui a été relancé et retravaillé ensuite. Donc, ne serait-ce que sur le plan des études, nous avons retravaillé des choses que la concertation a fait sortir. Je considère que la concertation a été un exercice intéressant et tout à fait profitable pour nous, nous avons eu des séances avec plus de cent personnes pour les premières, donc nous avons pu présenter notre projet, échanger avec les populations, avec les riverains.

Six points avaient été retenus par les garants, je pense que nous en avons rempli la plupart. Un des points particuliers qui a été présenté par Sophie est la demande qui était directement issue de cette concertation, c'est-à-dire aller plus loin sur le côté sanitaire et donc de s'engager sur une étude sanitaire. La personne nommée par la CCS est un éminent docteur de l'INSERM, à l'Institut Gustave Roussy, spécialiste des cancers et de la partie radiologie qui a été missionné pour cette affaire. Je pense que ça reste le référent pour ce type de problématiques et nous venons de savoir qu'il avait produit un premier rapport qu'il va falloir présenter au groupe de travail. Nous continuons à aller sur cette voie et avancer ce point-là, mais je pense que c'est un des points clés issus également de la concertation.

Pour ce qui est de la dépollution, il y a des fonds publics et c'est très bien ; je pense qu'il y a eu certainement ces enveloppes allouées avec des fonds publics pour engager des dépollutions sur certains sites ; maintenant, excusez-nous, nous avons fait le choix de prendre la dépollution à notre charge plutôt que de solliciter le contribuable. C'est notre choix, mais cela rentre bien dans le cadre de notre projet industriel.

Ensuite, sur les pollutions résiduelles, vous posiez la question de savoir ce que nous entendions par contrôle radiologique. Je pense que cela n'intéresse pas toute l'assistance d'entrer dans un débat très technique, mais je vais essayer de vous donner le principe.

Le principe mis en place pour s'assurer que le gypse est sain – Éric y a beaucoup travaillé avec des spécialistes –, est que nous avons déterminé qu'il y avait la signature du gypse. Le gypse est un matériau qui est naturellement très, très peu émetteur par rapport à d'autres matériaux comme des granits ou des argiles. Donc, nous nous sommes attachés à caractériser ce gypse, à savoir quelle était sa signature radiologique, donc en termes d'émission. Évidemment, nous allons faire passer ce gypse sur un convoyeur, avec les caractéristiques techniques adéquates, en dessous d'un détecteur, et tout le travail mené par Éric est de déterminer quelle était la capacité de ce détecteur à bien détecter dans le gypse qui passerait sous ce détecteur une signature qui ne soit pas une signature naturelle. Donc, caractériser le côté naturel, être capable de détecter une toute petite signature d'un gypse qui passerait sous ce système de détection.

Je ne vais pas entrer dans les détails techniques de ce système, mais en tous les cas, c'est le principe qui sera mis en œuvre au niveau de la sortie de la carrière avant d'acheminer le gypse à l'usine.

#### **Un participant (hors micro).**

Toujours dans le cadre de la radioactivité ?

#### **Giles BOUCHET (Responsable du développement des carrières, Placo).**

Nous sommes uniquement dans le cadre de la radioactivité. Toutes les pollutions liées au CEA qui menait une activité d'industrie qui a mis en œuvre un certain nombre de métaux, dont l'uranium, pour faire des tests de détonique et pas des tests nucléaires, finalement, les pollutions sont concentrées à la surface et donc c'est bien la mission que nous nous sommes donnée, d'être en capacité à dépolluer la surface, apporter les garanties de dépollution de la surface ; nous considérons qu'à partir d'une certaine profondeur, quand les matériaux ne sont pas remaniés et sont naturellement imperméables, il n'y a plus de pollution en dessous de ces niveaux-là et que nous pourrions bouger les matériaux qui sont en dessous de façon traditionnelle comme dans un projet de carrière.

À partir du moment où nous avons effectué le travail en surface, nous considérons que d'un point de vue chimique et métaux, comme vous le citez, nous serons en capacité à bouger des terrains assainis ou des terrains inertes.

#### **Pascal BEAUMARD (Animateur, État d'Esprit Stratis).**

La transition est toute faite : peut-on dépolluer en cavage ?

#### **Une participante**

La question était : que devient la décontamination de la surface en cas d'exploitation en cavage ? Puisque Placoplatre dit prendre à sa charge la décontamination, que faites-vous dans ce cas-là ? Si vous n'avez pas l'autorisation d'exploitation à ciel ouvert.

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Aujourd'hui, nous avons fait une grande partie des travaux. Si depuis quatre ou cinq ans nous faisons cette dépollution de surface, c'est aussi parce que depuis 2018 et depuis bien avant aussi, nous travaillons sur la dépollution pour aller dans le sens d'une exploitation à ciel ouvert. À la limite, nous pourrions imaginer travailler en cavage et ne pas avoir du tout engagé la dépollution du sol. Mais je pense qu'aujourd'hui, notre choix est aussi un choix de société. Se dire que l'on est en cavage et qu'on ne dépollue pas le sol, si l'on se met à la place d'un citoyen et des générations futures, je pense qu'on fait le choix de dépolluer ce sol et de restituer, comme l'a dit Sophie, un espace naturel à l'issue de l'exploitation qui sera un espace assaini pour les générations futures. C'est notre choix. Et c'est presque un choix citoyen plus qu'un choix d'industriel. Nous avons fait ce choix de dépolluer et de restituer un espace assaini. On peut avoir un autre choix qui soit de laisser la pollution en surface, mais ce n'est pas le nôtre.

**Une participante**

Ce qui veut dire que si vous avez une exploitation en cavage, la surface ne sera pas dépolluée au-delà de ce que vous avez déjà fait.

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

C'est un peu difficile de se projeter dans ce schéma-là puisque ce n'est pas le schéma vers lequel nous voulons nous orienter.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Question claire, réponse assez claire. La Commission d'enquête, évidemment, vous intervient quand vous le souhaitez. La thématique 1 a-t-elle été traitée ou y a-t-il d'autres questions ?

**Francis REDON** (*Association Environnement 93*)

Concernant les pollutions, nous l'avons évoqué, nous avons d'autres moyens de dépolluer. Si l'État met 1,5 milliard sur la table pour dépolluer les friches parce que l'on a aujourd'hui besoin de foncier pour renaturer des sols, pour faire des logements, c'est quand même une opportunité ; malgré les vertus que veut s'accorder Placoplatre, il ne s'agit pas de dire qu'on va prendre de l'argent public, l'argent public est là, donc allons-y, profitons-en ! Si ce n'est pas nous, ce sera d'autres et autant que ce soit chez nous.

En ce qui concerne les pollutions résiduelles, il y a quand même un souci qui concerne toute la partie nord. On a 5,6 hectares à défricher, ce sont des terres qui peuvent être polluées, malgré ce qui est écrit dans vos dossiers – les vents dominants, nous ne savons pas dans quel sens le vent tourne le jour où il y a une explosion sur le Fort de Vaujourn. Il y a des pollutions potentielles, et par rapport aux analyses qui ont été faites par vos bureaux d'étude, j'ai de profonds doutes. Ce soir, je ne peux pas donner de réponse puisque l'on a demandé à la CRIIRAD de se prononcer sur ces aspects-là, mais il y a encore des pollutions résiduelles. Si un jour vous voulez démolir le fort central, il y a des pollutions qui subsistent – on l'a suffisamment démontré quand il y a eu des mesures alternatives pour démontrer que l'IRSN s'était complètement trompé. Tout n'est pas aussi beau que cela sur ce territoire, vous ne pouvez pas dire que vous avez dépollué, et si demain la Commission d'enquête donne un avis défavorable, ce sera aussi notre travail d'association d'aller réclamer auprès de l'État qui a pollué – c'est le principe pollueur-payeur –, donc demain, l'État doit prendre en charge cette dépollution comme nous le préconisons depuis le début.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Je vous propose de clore cette thématique sur cette remarque/question de monsieur.

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Je voudrais apporter une réponse courte. Sur la partie dépollution, je maintiens que nous avons effectué le travail, nous continuerons à effectuer le travail de dépollution, et nous l'avons bien fait. Un point mérite d'être souligné pour les personnes qui sont peut-être moins au fait de ces travaux : tous ces travaux de dépollutions, en particulier radiologiques, ont été menés, par le biais de protocoles validés, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, organisme indépendant. C'est ce qui a toujours dirigé nos travaux de dépollution sur la radiologie, nous l'avons toujours fait en étant en ligne avec les demandes de l'ASN.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Je vous propose d'aborder la thématique numéro 2.

## 6.2 Les nuisances potentielles d'une exploitation à ciel ouvert, impacts sur la santé et garanties

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Les potentielles nuisances : sonores, vibrations, déplacements, gaz à effet de serre, risques industriels, bilan carbone. Leurs impacts sur la santé, les garanties que vous mettez en face par rapport à ces potentielles nuisances.

**Françoise IBANEZ** (*une participante*).

J'habite Tremblay-en-France et je suis allée pendant le confinement me promener à vélo sur La Dhuis, pas loin de là, où il y a les camions et je me suis aperçue qu'effectivement, c'était assez bruyant et qu'il y avait une poussière assez importante sur La Dhuis et notamment sur les arbres.

Dans le compte-rendu, vous parlez d'arrosages des pistes en cas de sécheresse. Cela me questionne beaucoup compte tenu des problématiques d'eau que l'on rencontre déjà en période d'été.

**Mireille LOPEZ** (*Membre de la CSS du Fort de Vaujours, représentant France Nature Environnement Seine-et-Marne*).

Quels sont les risques d'inondation supplémentaires que pourrait créer cette décharge pour les habitants qui se trouvent en aval du site ?

**Docteur AMAOUCHE** (*Participant*).

Je voudrais juste citer une entité médicale : « l'inhalation chronique de particules de gypse qui passent par les fosses nasales crée des inflammations et cela peut donner des pneumopathies chroniques et de l'asthme. » Cela a-t-il été pris en considération ? Une exploitation à ciel ouvert laisse supposer que l'on peut avoir une inhalation chronique au niveau des populations locales. Arroser par temps sec me paraît insuffisant.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Pour compléter la question, y a-t-il des bilans épidémiologiques auprès de vos salariés ? C'est peut-être la meilleure façon de savoir ce qu'il en est de l'impact du gypse.

**Michèle GIRAUD** (*Habitante de Vaujours*).

Qu'en est-il des chiffres, apparemment anormalement élevés, de cancers vers Courtry, Coubron, etc. ?

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous avons un certain nombre de questions : poussière, bruit, arrosage, l'impact sur les eaux également, le gypse sur les fosses nasales et leur impact, nous avons entendu le mot cancer également, ce sont des inquiétudes fortes.

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Concernant la partie exploitation, je laisserais la parole à Benoît Fégalen qui saura expliquer ce qui est mené aujourd'hui sur la partie contrôle des poussières et également le suivi des salariés au niveau des exploitations.

Pour répondre à Madame, sur la partie poussières, si j'ai bien compris, c'était pendant la période de confinement. Pendant la période du confinement, sur le site du Fort, il n'y avait pas de travaux, donc si vous avez noté des poussières sur la Dhuis, c'est tout à fait possible, bien sûr, mais c'est peut-être lié à la circulation locale, parce que la RD 84 entre Villeparisis et Courtry est une route très empruntée, je crois qu'il y a près de 30 000 véhicules/jour qui circulent, c'est donc une circulation notable.

Par rapport aux poussières, quand nous avons effectué les travaux de démolition, nous avons mis en place un certain nombre de mesures de poussières, tant au niveau parfois des opérateurs, parfois au niveau des ateliers, et les différentes balises dont j'ai parlé tout à l'heure, situées autour du site nous ont permis d'avoir une maîtrise assez forte de ce sujet-là, et je ne pense pas que nous ayons émis des poussières qui aillent au-delà du site, y compris pendant la phase des travaux. J'ai un peu de mal à répondre à votre question, mais en tous les cas, nous avons mis en place un dispositif assez important pour avoir le contrôle des poussières.

Pour la partie eau, j'entends votre préoccupation qui est légitime : avec quelle eau arrose-t-on les pistes ? Je laisserai répondre mon collègue à ce sujet.

Sur la partie inhalation, je laisserai compléter également mon collègue sur le suivi médical de nos salariés, mais aujourd'hui, le gypse fait effectivement l'objet d'un suivi, il y a des seuils d'émission à respecter pour l'environnement et pour les personnes. C'est tout à fait sous contrôle, c'est monitoré.

Je voulais répondre à la question de Madame Lopez sur le risque d'inondation. Nous faisons une carrière, nous ne faisons pas une décharge. C'est un projet d'exploitation de carrière, une ICPE. Une carrière est une installation classée pour la protection de l'environnement. Je pense qu'il est bien de le rappeler. Il y a le code de l'environnement qui est derrière, et derrière le code de l'environnement, il y a un certain nombre de réglementations et de seuils à ne pas dépasser, pour les poussières, pour le bruit, pour toutes les thématiques relevant de l'environnement.

Pour la partie inondation, nous avons mené un certain nombre d'études et j'ai vu différentes contributions sur ce sujet-là. Tout le réseau aujourd'hui mis en place pendant la phase d'exploitation et pendant la phase de réaménagement intègre évidemment le risque d'orages. Nous avons fait le choix de le dimensionner comme la plupart des ouvrages, sur des périodes de retour décennal. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a parfois des orages qui sont, vous l'avez signalé, à des périodes de retour qui semblent plus importantes aujourd'hui. Malgré tout, les bassins qui sont mis en place au niveau de l'exploitation sont dimensionnés. Pour donner un ordre de grandeur, les bassins présentés dans notre dossier représentent à peu près la taille d'une piscine olympique. Je vous invite à aller voir aujourd'hui comment fonctionnent les carrières qui sont pilotées et suivies par l'administration. Il y a des bassins de décantation, on répond aux mêmes risques météorologiques ; j'entends ce questionnement, effectivement nous avons des orages de plus en plus violents, mais avec des bassins qui sont bien plus petits que cela, nous sommes capables de répondre et de gérer ces eaux quand il arrive des événements exceptionnels. Donc les bassins qui sont dans les carrières aujourd'hui seront en capacité à le faire.

Les inondations auxquelles vous faites allusion à l'aval de la carrière, si je devais le dire simplement, la carrière est une exploitation qui va se déplacer. La carrière existe déjà aujourd'hui, c'est la Fosse d'Aiguisy, nous ne faisons que la déplacer pour l'exploitation du gypse. À ma connaissance, la Fosse d'Aiguisy telle qu'elle est aujourd'hui n'a jamais créé d'inondation à l'aval ou sur les populations riveraines, que ce soit Villeparisis ou Vaujours. Donc nous continuerons à piloter notre exploitation de façon qu'il n'y ait pas d'impact sur l'environnement et sur les populations locales.

Je vais laisser répondre le collègue sur la partie suivi des salariés et les poussières.

**Benoît FÉGALEN** (*Responsable des carrières de l'Est parisien, Placo*).

Bonsoir. Les poussières sont suivies auprès de nos agents depuis de très nombreuses années puisque le Code du travail, le RGIO, nous demandait de suivre l'exposition de nos agents à la poussière, notamment pour la silice, depuis plus de trente ans. Depuis plus de dix ans, nous suivons dans le détail l'exposition de chacun à la poussière par poste de travail. Ces campagnes de mesures sont de l'ordre de deux semaines, avec les procédures d'échantillonnages qui respectent des règles statistiques définies par le Code du travail et cela n'appelle pas de remarques particulières.

Sur un autre sujet un peu complémentaire, nous avons la médecine du travail, évidemment, qui suit nos agents tous les ans. La thématique poussière est abordée, mais c'est plus par rapport à la thématique vibrations liées à conduite d'engins. La médecine du travail nous suit depuis de nombreuses années, et nous n'avons jamais eu de maladies professionnelles remontées au sujet de la poussière de gypse.

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Non seulement le personnel est suivi dans les carrières de Vaujours, mais également dans nos usines. Sur une durée de trente ans ou plus, les gens de Placoplatre sont relativement fidèles, à la fois dans nos usines de Vaujours, mais dans les autres usines françaises et dans les cent usines que nous avons autour du monde, nous n'avons pas de données qui donnent lieu à s'inquiéter, il n'y a pas de soucis pour des gens beaucoup plus exposés que les riverains.

**Un participant** (*hors micro*).

Je relève que les agents portent des masques dans le cadre de leur travail.

**Benoît FÉGALEN** (*Responsable des carrières de l'Est parisien, Placo*).

Nos agents ne portent pas de masques hormis dans des conditions très exposantes, quand ils font un trou, par exemple, à la perceuse dans le front, où là, on est dans une zone fermée. En tous les cas, à ciel ouvert, le masque n'est pas demandé parce que nos résultats sont largement en dessous des seuils du Code du travail.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous avons entendu le mot cancer aussi.

**Giles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Ce débat, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, est effectivement un débat qui est lié à l'activité passée du CEA. Cela fait partie des grandes thématiques qui ont été abordées en 2018 lors de la concertation. Je ne suis pas médecin et bien incapable d'émettre un avis sur ce sujet-là, mais le groupe de travail que nous avons mis en place sous l'égide de la CSS, avec l'aide du docteur De Vathaire, a vraiment pour vocation de traiter cette problématique. Il a pu avoir accès aux données, en particulier de mortalité sur une période longue, je crois depuis 1968 jusqu'à récemment, et va pouvoir analyser ces données. Il nous a confirmé qu'il avait avancé sur ce point-là la semaine dernière, et donc, plutôt que dire des choses qui ne seraient pas exactes, je préfère se reporter à ce futur groupe de travail qui va se réunir, et le docteur De Vathaire rapportera ses conclusions sur l'éventuel impact en termes de mortalité et de cancer de l'activité du site du CEA sur les populations riveraines.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci, Monsieur Bouchet. Je crois que nous avons fait le tour de toutes les questions.

**Ludovic TORO** (*Maire de Coubron*).

Bonjour à toutes et à tous. C'est une réunion Coubron Vaujours, donc parmi les autorités publiques, on peut mettre le maire de Vaujours et bien sûr le député.

Je me suis installé comme médecin il y a trente ans sur la commune de Coubron et déjà, j'ai commencé à travailler sur le site de Vaujours à cette époque. J'étais conseiller départemental en 2010 quand s'est faite la vente. Parmi les autorités publiques, il y a la mairie de Vaujours, la mairie de Coubron qu'on a oubliée, et l'État. L'État est absent aujourd'hui. En fait, quand l'État a vendu, il vous a vendu un site dépollué, c'était inscrit sur la promesse de vente.

Néanmoins, des réserves avaient été émises. En 2010, nous avons participé à de nombreuses manifestations. Sur le problème des cancers, l'ORS – l'Observatoire régional de la santé – permet de cibler très bien ville par ville les nombres de pathologies qu'il y a. Cela a été mis en place en région Île-de-France par un organisme associé qui s'appelle l'ORS et que je préside, donc je pourrais vous donner les données épidémiologiques.

J'aurais bien aimé que l'État soit là parce que l'État a vendu et vous êtes obligé d'être devant nous pour expliquer le pourquoi du comment. Je suis désolé, l'État a vendu. D'autre part, nous avons eu des réunions interdépartementales avec les deux préfetures, mais n'ayant pas de réponses de la part de l'État, j'ai quitté ces réunions. J'ai vu passer tous les directeurs un par un, j'ai toujours la même discussion avec vous, sauf que récemment, ces préfets ont oublié d'inviter Coubron – comme aujourd'hui, on a oublié de mettre Coubron. La commune de Coubron aura un avis à émettre et le même avis sera demandé à l'EPT Grand Paris-Grand Est, cela devrait passer en Conseil de territoire. Je souhaite tout simplement que l'État se mouille un petit peu. Les citoyens sont face à vous qui n'y êtes pour rien, vous avez acheté – je vais le dire un peu cruellement – vous vous êtes fait rouler, complètement roulés sur cette histoire parce que quand on vend quelque chose soi-disant dépollué à un particulier et que ça ne l'est pas, vous vous retournez contre la personne. Mais vous êtes des gentils, et il faut sauver des emplois et c'est une entreprise française qui brille partout.

Je vais présenter cela à mon conseil municipal. Je ne sais pas quelle sera ma réponse. Si je venais à dire oui, ce serait à une seule condition : que les préfets et l'État signent un papier comme quoi il n'y a aucun danger de santé publique. Ce n'est pas à vous de nous le dire, c'est à eux. Nous avons un ministre de la santé, un ministère hyper centralisé, qui ne délègue rien. Je veux que l'État se mouille, vienne ici et dise : Coubronais et Valjoviens, il n'y a aucun risque sanitaire. Que l'État prenne ses responsabilités.

La non-présence aujourd'hui d'un sous-préfet me fait un peu mal. L'État n'est même pas représenté ! Vous avez les citoyens, l'entreprise privée et celui qui a pollué, qui est tout de même l'État, c'est-à-dire que tout le travail que nous avons fait, c'est avec l'État. Donnez-nous le lieu, la quantité d'uranium. C'étaient juste des détonateurs, mais nous voulons savoir. Je veux que l'État prenne sa responsabilité en termes de santé publique et vous dise et nous dise : il n'y a aucun danger pour la population. Et cela, ils le font assez souvent sur des problèmes qui sont autres.

Je veux tout simplement que l'État vienne et dise : il n'y a rien. Peut-être après vos conclusions, cela ne pose pas de problème, mais tant que je n'aurais pas cette lettre de l'État qui nous dit qu'il n'y a aucun danger, je serai très réservé sur l'avis que donneront les Coubronais au Conseil municipal.

Merci au maire de Vaujours, merci au député qui est là et qui sera sûrement entendu par les experts par rapport à son avis, parce que qui pourra intervenir au niveau de l'État si ce n'est le parlementaire ? Il interrogera l'État et lui demandera une réponse. Il peut le faire en question publique. Le site de Vaujours est passé souvent à l'Assemblée nationale. C'est clair, nous voulons tous savoir de la part de l'État qui est notre autorité sanitaire si, oui ou non, il est possible d'exploiter à ciel ouvert.

Merci beaucoup.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci, Monsieur le Maire. Il y aura une réunion à Courtry le 16 décembre, peut-être que l'État sera là.

**Un participant** (*Habitant de Tremblay*).

D'après ce que j'ai compris, il y a des bassins de rétention. Que devient cette eau après ? Est-elle analysée ? Parce que quand elle aura stagné pendant certainement des mois dans ces fosses de rétention, elle va bien disparaître, aller quelque part ou vous allez l'utiliser.

Je reviens sur la question de l'arrosage à laquelle il n'a pas été répondu. : que devient l'eau de ruissellement

de l'arrosage ?

**M. RIBAUCCOURT** (*un participant*).

Nous n'avons pas parlé du tout du cycle du travail pour les carrières en plein air. Est-ce que ce sera les 3x8 ? Va-t-il y avoir des nuisances nocturnes ?

**Un participant.**

Je voudrais revenir sur les études dont vous avez parlé concernant le bilan carbone et les gaz à effet de serre. Le bilan que nous donne le site EPA est loin d'être satisfaisant. D'un côté parce qu'il manque un certain nombre d'éléments dans ce bilan, en particulier, on ne va pas continuer à séquestrer du carbone dans tous les secteurs que vous allez défricher, ce n'est pas bien calculé dans votre bilan carbone. De plus, un certain nombre de points ne sont pas du tout évalués, que sont toutes les destructions que vous avez réalisées depuis le début de vos travaux. C'est un bilan carbone qui n'est pas négligeable.

Pouvez-vous m'expliquer comment vous faites pour le bilan carbone de la destruction du Fort de Vaujourns ? Le Fort de Vaujourns, vous l'avez dit, était fait pour arrêter les Prussiens, et, à mon avis, c'est encore plus costaud que le mur de l'Atlantique, donc ce serait intéressant de le quantifier, et ce n'est pas fait dans le site EPA qui ne donne d'ailleurs aucun élément qui justifie ces calculs. Nous avons des calculs bruts, mais n'avons pas de méthode de calcul, c'est aussi un peu embêtant.

Dernier point : pour moi, les nuisances potentielles, la biodiversité en fait partie. Aujourd'hui, on sait qu'il y a un effondrement de la biodiversité, donc vous y participez allègrement ; l'urgence climatique c'est tout de suite, c'était même hier, donc si on plante des arbres dans trente ans, à mon avis ce sera trop tard et peut-être que vous ne serez même plus là – moi, en tout cas, je ne serai plus là – pour le vérifier.

**Ludovic TORO** (*Maire de Coubron*).

Vous allez replanter, allez-vous donner accès à la population après à ce site ? Deuxième question : vous allez l'entretenir, mais quand vous partirez le jour où il n'y aura plus de gypse, qui va entretenir ce site ? Comment cela se passe-t-il d'habitude sur vos sites qui sont épuisés ? Est-ce que vous redonnez gratuitement le terrain aux mairies ? En 2010, l'État a posé des réserves : on n'avait pas le droit de faire des cultures, on n'avait pas le droit de dormir et on n'avait pas le droit d'y emmener les enfants. J'espère qu'il n'y aura pas les mêmes réserves parce que sinon, personne ne pourra accéder à votre parc.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Je propose qu'on aborde tout de suite la question : biodiversité demain, est-ce un espace ouvert ? Qui s'en occupe ?

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Je vais prendre les questions dans l'ordre inverse, mais effectivement, pour répondre à Monsieur le Maire, vous connaissez le projet de réaménagement ; en général, nous avons plutôt tendance à vendre les terrains, mais cela, c'est l'avenir qui le dira. Nous sommes dans une vision de trente ans, Monsieur le Maire, laissez-nous le temps.

Pour l'avenir du terrain, il y avait un peu la réponse dans votre question, à savoir que vous évoquiez effectivement les servitudes et les contraintes qui étaient aujourd'hui présentes sur le site. Nous avons effectué un travail de dépollution, vous l'avez souligné, assez considérable. On peut penser que les servitudes vont évoluer, mais effectivement comment les servitudes vont-elles évoluer et en fonction des évolutions des servitudes, quelles seront les activités permises sur le site ? Aujourd'hui, il est difficile de se positionner par rapport à cela.

**Ludovic TORO** (*Maire de Coubron*).

C'est exactement la problématique, l'État n'est pas là et c'est cela qui me pose un problème. Les servitudes ont été mises par l'État, donc que vous replantiez et que vous fassiez un parc, c'est gentil, mais si l'on ne peut pas y aller ? C'est le problème. J'aimerais bien avoir des précisions sur ce que l'État va faire. Si l'on nous impose encore comme

servitude l'interdiction d'y aller, de planter, etc., la population va se questionner, et ce sera aussi suspect qu'en 2010. Je pense que c'est très bien ce que vous faites parce qu'il faut faire de l'environnement, mais que la population puisse y accéder. Et là encore, il faut que l'État nous dise si la population aura accès à ce plan de replantation. Il y a de nombreuses questions à poser à l'État et c'est vraiment dommage – je le souligne encore – que l'État soit absent aujourd'hui.

**Aymeric DAUDET** (*Directeur industriel, Placo*).

Dans notre exploitation de carrières habituelle, nous avons déjà restitué des terrains exploités à la communauté, dans le cadre de différents partenariats, soit avec les communes, soit avec l'autorité des espaces verts. Dans trente ans, et d'ici trente ans, nous aurons l'occasion de définir le meilleur schéma. Évidemment, nous souhaitons n'avoir plus de servitude, et effectivement, *a priori*, il n'y a pas de raison qu'il en reste dans trente ans. Nous questionnerons l'État en temps et en heure et à ce moment-là. Ce que l'on propose pour l'instant à l'État, c'est déjà un espace renaturé, un espace vert, un panorama avec une vue des environs qui sera déjà beaucoup plus agréable et qui sera un espace naturel. Nous espérons que le public pourra en profiter, nous n'avons *a priori* pas d'objection, il faudra voir d'ici là où nous en sommes entre les autorisations administratives, l'État, l'exploitation, etc. Donc, c'est prématuré. L'objectif d'aujourd'hui est de démarrer cette exploitation dans les meilleures conditions et de dépolluer le site.

**Ludovic TORO** (*Maire de Coubron*).

Monsieur le Directeur, excusez-moi, il n'y a rien de prématuré. Il faut toujours anticiper. Vous le savez, en politique, le maire de Vaujours le sait, il faut anticiper. Vous êtes devant les problèmes parce que l'État n'a pas anticipé. Nous n'allons pas commencer à reporter. Je pense qu'il faut déjà avoir une discussion avec l'État sur ce que vous allez produire en termes de dépollution, si oui ou non il sera ouvert au public, parce que la question va se poser à tout le monde. Nous devons anticiper et les questions que nous vous posons me paraissent licites, il faut travailler dessus, tout simplement.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Je pense que pour la réunion de Courtry, il faut vraiment que l'État soit présent.

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujours-Guisy, Placo*).

Je vais peut-être répondre à Monsieur sur la partie ruissellement et les bassins de décantation à laquelle nous n'avons pas répondu.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Et sur le cycle de travail et le bilan carbone.

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujours-Guisy, Placo*).

Au sein des carrières – et c'est un schéma que nous reproduisons depuis trente ans, quarante ans que nous exploitons des carrières –, nous avons systématiquement plusieurs bassins de décantation, donc la collecte des eaux et la capacité à réceptionner des eaux, quel que soit leur volume et quelles que soient les périodes pluvieuses, se fait par le biais de différents bassins. Nous avons forcément un premier bassin qui va généralement se situer en fond de fosse puisque c'est là où nous allons récupérer l'impluvium de la zone d'exploitation. Ce bassin sert essentiellement de zone de décantation puisqu'avec le ruissellement un certain nombre de fines qui vont arriver avec ces eaux, donc c'est un premier bassin qui joue principalement un rôle de décantation.

Ce bassin évolue aussi au fur et à mesure de la carrière. Il ne faut pas imaginer que les choses sont figées dans un schéma où les bassins ne bougent pas. La carrière évolue, les bassins évoluent avec et suivent la progression de la carrière. Donc, nous avons un premier bassin qui a pour vocation, en fond de carrière, à réceptionner l'essentiel des eaux et qui a peut-être le dimensionnement le plus majorant. Ce bassin est dimensionné pour une période de retour, il est en fond de carrière. Nous avons déjà eu des épisodes majeurs récemment, ce bassin déborde rarement. S'il

déborde, on va attendre que tout cela se décante et nous pomperons dans ce bassin pour se remettre hors d'eau et diriger ses eaux vers un second bassin qui va plutôt être un bassin de collecte, un bassin tampon. Et nous avons généralement un troisième bassin avant de rejeter soit dans le milieu public soit dans le bassin de Villeparisis puisque nous rejetons une partie de nos eaux sur la carrière de Villevaudé afin d'alimenter l'étang de pêche de Villeparisis.

Il n'y a pas un système de collecte ; il évolue en fonction de la carrière, mais il est généralement constitué de différents bassins qui permettent de collecter ces différentes eaux, de les décanter et ensuite de les diriger vers leurs exutoires.

Par rapport à leur utilisation, ces eaux peuvent rester dans les bassins, stagner dans les bassins, mais elles sont utilisées – nous l'avons évoqué tout à l'heure – ce ne sont pas évidemment des eaux potables ou des eaux de réseau qui sont utilisées, nous nous servons de ces eaux pour les mettre dans une citerne et arroser nos pistes quand il y a des périodes sèches, que ce soit en été ou en hiver afin de limiter les envols de poussières. Donc ces eaux restent finalement dans le site, mais en étant dispersées sur les pistes pour limiter les envols de poussière. Elles servent aussi accessoirement à arroser les plantations.

Nous sommes une ICPE et nous avons des seuils réglementaires à respecter. Les eaux quelquefois ne sont pas rejetées, il est très rare que l'on pompe et que l'on rejette dans le milieu extérieur, parfois elles restent dans nos bassins et nous les utilisons, mais s'il y a des rejets extérieurs, il y a forcément des analyses d'eau et un certain nombre de seuils de substances chimiques qui sont définis dans l'arrêté préfectoral et que nous devons respecter, comme pour les poussières ou les brumes où il y a des seuils réglementaires à ne pas dépasser. Cela fait partie des engagements et du suivi qui est effectué annuellement ou bi-annuellement par les administrations dans le cadre du suivi des carrières.

**Benoît FÉGALEN** (*Responsable des carrières de l'est-parisien, Placo*).

Pour les horaires, la carrière du Bois de Guisy sera vraisemblablement proche du mode de fonctionnement de celle actuellement, c'est-à-dire 6 heures-16 heures, donc une tranche horaire plutôt d'un poste et demi. Nous ne serons pas en trois postes parce que l'arrêté préfectoral ne l'autorisera pas de toute façon. Les horaires seront une tranche de 6 heures-22 heures au maximum, ce qui est demandé dans le dossier.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Ce sont des horaires de semaine également ?

**Benoît FÉGALEN** (*Responsable des carrières de l'est-parisien, Placo*).

L'arrêté nous autorise à travailler tous les jours sauf dimanche et jours fériés. On peut demander des dérogations de façon exceptionnelle pour des besoins de continuité de production, ce qui est vraiment très marginal. Depuis plus de quinze ans que je travaille chez Placoplatre, nous n'avons jamais travaillé pour la production un dimanche.

**Aymeric DAUDET** (*Directeur industriel, Placo*).

Nous avons à l'entrée de l'usine ce que l'on appelle un hall gypse qui nous permet de passer les week-ends, donc nous n'avons pas besoin de travailler le week-end en carrière pour continuer la production qui, elle, continue, 24/24, y compris le week-end.

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujourn-Guisy, Placo*).

Effectivement, nous sollicitons une plage horaire large, nous mettons notre poste de travail à l'intérieur de cet horaire, mais l'horaire large qui est sollicité dans le dossier permet éventuellement, comme l'a dit Benoît, de répondre à une demande particulière à pouvoir élargir une plage de travail si besoin.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

La dernière question était le bilan carbone.

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujourn-Guisy, Placo*).

Saint-Gobain est très engagé dans la décarbonation, nous sommes engagés dans la construction légère et durable parce que nous vendons des solutions dans nos différents métiers qui contribuent à l'isolation des bâtiments. Nous nous voulons être le leader de l'isolation et à ce titre, comme nous vendons cette solution, évidemment nous avons des objectifs internes du groupe assez anciens pour la réduction de nos propres émissions dans nos procédés industriels qui concernent à la fois les usines et les carrières. De façon globale, nous nous sommes engagés vers la neutralité carbone 2050 comme beaucoup d'autres, mais avant les autres et nous nous étions engagés à 33 % en étape intermédiaire de réduction en 2030 versus 2017, nous sommes à – 25 aujourd'hui, donc nous sommes en ligne avec nos engagements à ce sujet.

Plus spécifiquement pour les carrières, je vais laisser Gilles reprendre la parole.

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placo*).

Sans entrer dans le détail du bilan carbone, je voulais simplement souligner que le bilan carbone a été effectué pour le bureau d'étude, Citepa, reconnu pour les bilans carbone. Ils ont une méthodologie, ils appliquent des standards, donc je ne pense pas qu'il y ait à remettre en question le savoir-faire et les méthodes utilisées par Citepa dans leur bilan.

Je voulais aussi préciser que nous sommes aussi citoyens, que nous avons notre rôle et notre conscience de citoyens et que nous nous occupons aussi dans nos bilans carbone et dans la biodiversité à faire, qu'en tant que citoyen, l'on préserve tout ceci, qu'on limite les bilans des gaz à effet de serre ; nous sommes bien conscients de ces ruptures et de ces effondrements au niveau de la biodiversité et lorsque nous prenons notre casquette de citoyens, nous y travaillons dans le cadre de nos projets pour faire le maximum sur ces sujets-là. Dans nos projets, nous sommes industriels, mais nous avons aussi notre regard de citoyen sur ces thématiques.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Y a-t-il encore des questions sur les nuisances potentielles ?

**Un participant.**

Une fois la carrière souterraine à bout de souffle, que va devenir l'espace qu'il y a en dessous ? Est-ce que cela va rester en jachère ou être remblayé par d'autres terres ?

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujourn-Guisy, Placo*).

Le projet, je le précise à nouveau, c'est du ciel ouvert, mais quand nous faisons du souterrain – c'est le cas sur l'exploitation du Bois de Bernouille – dans tous les cas nous avons l'obligation réglementaire de réaménager nos carrières. Donc, quand nous faisons du ciel ouvert, nous remblayons et nous restituons un espace ; quand nous sommes en souterrain, évidemment l'espace naturel est présent au-dessus, mais nous remblayons également de façon complète les galeries. C'est une méthodologie que nous avons mise en œuvre assez récemment, depuis la fin des années 90 sur différents sites qui aujourd'hui est éprouvée et qui permet, avec un remblayage total des galeries, avec des terres externes, d'assurer la stabilité à long terme de l'ensemble de la carrière et des galeries de façon à ne pas avoir d'effets en surface sur le long terme.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci. D'autres questions sur la thématique des nuisances ? Nous abordons la thématique 3.

## 6.3 Impacts sur les sols et sous-sols, la biodiversité et les paysages

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Je vais donner la parole à Monsieur qui la demandait sur les chauves-souris. Monsieur le Conseiller départemental, je vous donnerai la parole juste après.

**Christian RILHAC** (*Porte-parole de la Fédération française de spéléologie*).

Bonsoir à tous. Cette fédération représente 7 000 licenciés et environ autant de sympathisants pratiquants. Nous nous intéressons à la toute petite partie qui est complètement à l'ouest de la zone. Nous remercions Placoplatre d'avoir déjà travaillé là-dessus, d'avoir tenu compte de pas mal d'observations de l'autorité environnementale et de certaines études d'impacts, en essayant de préserver la partie nord de la partie ouest.

Notre question pose sur l'ensemble : nous demandons à Placoplatre de sanctuariser la totalité de cette partie ouest. Pourquoi ? La partie hachurée en vert est indiquée comme « à sécuriser » : est-ce que c'est le remblayer ? Est-ce que c'est le foudroyer ? Est-ce que c'est le claver ? Nous ne savons pas.

Dans la partie toute au nord, vous avez mis « prévoir de mettre une buse de 50 mètres » : pourquoi mettre une buse alors que la légende indique que cette zone colorée en ocre ne sera pas remblayée ? Pourquoi mettre une buse s'il n'y a pas de remblai ? Les chauves-souris ne vont pas passer par la buse si elles ont des sommets de cavage encore existant de quatre ou cinq mètres sur cinq.

Toute la zone ocrée est censée être préservée. Va-t-elle être préservée telle quelle ou va-t-il y avoir des remblais sur quatre mètres, huit mètres et ne laisser que la partie supérieure ? Par exemple.

Ensuite, il y a une zone bleutée qui représente, sauf erreur, un karst, la grotte de Vaujourns décrite en détail par une thèse de doctorat en 75, reprise par Charles Pommerol, professeur émérite à l'Université Paris 6, reprise en 1982 par un groupe spéléologique représentatif parisien. C'est une grotte d'intérêt qui est d'autant plus intéressante qu'elle est l'unique qui reste dans le gypse Ludien de toute la région parisienne. Il y en avait deux, une au nord, qui a été détruite par les carrières, à juste titre puisqu'elle était source de nombreux problèmes, mais celle-là ne pose pas de problème apparemment et nous aimerions savoir s'il est possible de la préserver intégralement. Elle paraît en dehors de la zone d'exploitation prévue dans le projet, tel que j'ai pu le lire. À moins que Placoplatre ait besoin de cette zone, et pourquoi ? Peut-on imaginer de la préserver intégralement ? Merci.

**Pierre LAPORTE** (*Conseiller départemental, membre de la Commission de suivi*).

Membre de la Commission de suivi depuis longtemps, je n'ai même pas été invité au Comité de suivi la dernière fois, ainsi que ma collègue, parce que le sous-préfet de Seine-et-Marne nous a oubliés. Ce n'est pas très sérieux puisque nous y sommes allés chaque fois – d'ailleurs, Placoplatre peut en témoigner. C'est une première observation.

Ce débat est compliqué, je pense qu'il est important que les citoyens qui viennent ici, qui ne sont pas des spécialistes, posent leurs questions. Je suis devenu un spécialiste avec quelques autres, à force de participer aux réunions, d'écouter Placoplatre ; ce sont des sachants sur beaucoup de domaines, d'excellents techniciens. J'entends une question qui est posée et trois réponses du côté du Placoplatre, c'est un peu inégal dans le débat. Quand vous avez participé pendant des années au Comité de suivi, vous vous apercevez que tellement de questions sont restées en suspens et n'ont pas eu de réponses que c'est vraiment un peu décevant.

Une remarque générale : on tronçonne en questions. C'est bien, sauf que c'est tout de même une belle histoire que l'on nous raconte. Un jour, l'État avait cette friche, il faut voir ce qui s'y est passé dans la friche, sans parler de ce qu'il s'est passé quand nous avons été obligés de déplacer les expérimentations en Seine-et-Marne parce qu'ici c'était trop dangereux. Nous avons des témoignages. Quand on me raconte qu'il n'y avait pas d'explosions nucléaires, je ne suis pas complètement imbécile, on testait et on filmait le détonateur de la bombe atomique pour mesurer son efficacité. Cela étant, on a arrêté cela puisque l'on utilise maintenant des outils numériques pour simuler les choses. Donc, on n'a pas fait sauter des bombes atomiques à Vaujourns, mais il y a des pollutions très importantes, notamment dans la Marne, et tout cela, on ne nous en parle pas.

Est arrivé Placoplatre, l'État lui a dit : on vous donne un beau terrain – je suis tout à fait d'accord avec Ludovic, on a donné un terrain qui était bien indiqué dépollué. Combien avez-vous retiré de tonnes de munitions ? Combien avez-vous retiré de terres qui étaient contaminées à l'uranium appauvri ? Tout cela n'existait pas normalement. D'ailleurs,

vous vous êtes précipités à cette époque pour démolir les bâtiments, et les associations environnementales ont dit qu'il valait mieux vérifier. Vous avez fait des contrôles, c'est vrai, sous l'autorité nucléaire, et découvert à un moment qu'il n'y a pas de radioactivité ni d'uranium. Si, il y a de l'uranium appauvri qu'on ne pouvait pas détecter avec les appareils qu'ils avaient puisqu'il fallait être en contact pour mesurer l'uranium appauvri. Et là, on en a découvert avec plein d'autres choses.

Donc, je le répète aussi, c'est l'État qui était le pollueur et qui devait dépolluer. Et si vous avez pris en charge la dépollution, c'est parce que vous y avez intérêt, ce qui peut se comprendre de la part d'une entreprise, mais ne racontons pas l'histoire à l'envers.

Ici, vous avez construit une usine de plaques de plâtre qui est la plus grande d'Europe ; c'est une ressource très riche et de haute qualité, donc c'est un atout. Et puis, il y a des emplois. Les emplois directs ne sont pas très nombreux sur le terrain, même si par moment, dernièrement je pense que vous avez un peu menacé les salariés – j'ai entendu des salariés me dire qu'il y avait des risques de fermeture, alors il faudra nous dire : allez-vous creuser ou fermer ? C'est ce qui leur a été dit par certains. Nous sommes dans cette situation et je pense qu'il faut effectivement prendre en compte et trouver une solution par rapport à cela.

De l'autre côté, nous sommes dans l'urgence climatique. Vous arasez les forêts du coin, vous retournez les sols, vous les mettez à nu alors que l'on sait que cela contribue à faire monter la température. Tout à l'heure, vous avez répondu à l'intervenante que la poussière provenait de la route départementale. Je fais du VTT sur La Dhuy, je peux vous dire que c'est une plaisanterie de raconter cela.

Donc il y a des questions qui se posent pour lesquelles nous n'avons pas complètement toutes les réponses. Je ne dis pas que vous n'avez pas fait des choses sérieuses, je vous respecte, vous êtes des techniciens sérieux, mais je pense que nous n'avons pas toutes les réponses.

On nous dit « dans trente ans ». C'est aujourd'hui qu'il faut s'occuper de la planète, ce n'est pas dans trente ans. Vous allez replanter des dizaines de milliers d'arbres. Pour qu'un arbre commence à être efficace au niveau de la pollution, il faut au moins vingt ans, donc ça fait au moins cinquante ans. Et quand tout à l'heure une question vous est posée, vous répondez : il faut d'abord que le projet commence. Et comme le dit le maire de Coubron, le projet nous intéresse aussi parce que c'est de l'emploi et c'est intéressant au niveau industriel, mais en même temps, la planète et l'environnement nous intéressent. Si vous nous dites que l'on verra plus tard, que l'on ne connaît pas bien les conditions, ma réponse est non, alors que la réponse pourrait peut-être un mix, c'est-à-dire par endroits, c'est en carrière, par endroits, c'est en cavage. Je sais que vous n'en voulez pas parce que vous allez perdre énormément de matière, mais nous, nous allons perdre tout l'environnement qu'il y a dans le secteur.

Je termine en faisant remarquer une chose : nous sommes entourés, jusqu'à Claye-Souilly, Villeparisis, tous ces coins-là, par de l'enfouissement d'ordures ou de déchets ou de déchets ultimes. Et là, vous allez creuser, faire un énorme trou, araser tous les arbres : est-ce de cela que nous avons besoin ? N'y a-t-il pas une possibilité d'avoir une partie en cavage qui préserve l'existence de l'entreprise, etc. ? Évidemment, ce n'est pas ce que vous voulez, mais peut-être que nous ne voulons pas non plus ce que vous êtes en train de prévoir.

Si certains sont intéressés, nous avons cinquante ou soixante centimètres de dossiers avec des photos, des éléments d'information, etc. Nous n'allons pas le faire ce soir parce que nous n'en avons pas le temps et il faut que l'on respecte chacun dans son expression, mais s'il y a trois personnes qui me répondent, je ne trouve pas cela très bien. Merci.

### **Un participant.**

Tu parlais, Pierre, de citoyen. Le Valjovien sait que c'est toxique. Ils en parlent. Mais il n'y a aucune transparence. Je n'ai jamais vu une publication de piézomètre, par exemple. Qu'est-ce qu'un piézomètre ? C'est un dispositif permettant d'effectuer des prélèvements réguliers sur la nappe phréatique et nous communiquer les résultats. Le maire de Vaujours est là, je pense que vous êtes preneur, Monsieur Bailly, des résultats pour la population, vous êtes

le premier magistrat de la ville. J'ai envie de vous demander ce soir de nous faire un piézomètre, on mesure la nappe phréatique et on publie, et là, on vous dira oui, vous êtes transparents.

Je suis entièrement d'accord, vous avez cette servitude qui est tout à fait polluée, mais j'ai envie de vous dire qu'il faut que vous alliez plus loin maintenant. Il faut que vous alliez creuser et nous donner les résultats. Si l'État ne veut rien faire, est absent, nous, nous sommes là.

**Sophie MAMBRINI** (*Responsable communication pour les carrières, Placoplatre*).

Il n'y a pas de piézomètre de prévu sur le site qui va être exploité. Je l'ai signalé la semaine dernière à Madame la Commissaire.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Je ne sais pas si vous allez répondre aux différentes observations de Monsieur le Conseiller départemental ; en tout cas, il y avait des questions sur les chauves-souris : allez-vous impacter la zone que monsieur soulevait ? Et la question du piézomètre pour mesurer la nappe phréatique.

**Un participant.**

Vous avez parlé de remblai. J'ose espérer qu'il est prévu qu'il y ait des contrôles de ce que l'on va vous apporter. J'ai déjà ouï dire que certains se débarrassent de leurs gravats et de leurs « merdes » pour les enfouir à droite à gauche.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

La question de la nature des remblais : d'où viennent-ils ?

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placoplatre*).

Je voulais remercier, Monsieur le Conseiller départemental pour son exposé sur l'histoire du Fort, longue et complexe. Je voulais juste préciser deux points. Je n'ai pas dit que les poussières étaient liées à la départementale, mais qu'une importante circulation sur cette départementale pouvait expliquer le sujet des poussières.

Je voulais préciser aussi que le site est une friche industrielle, donc nous allons replanter, mais aujourd'hui, le boisement d'une friche industrielle est relativement limité. En revanche, à terme, nous allons replanter et si vous lisez le bilan carbone jusqu'au bout, vous verrez qu'il précise une échéance effectivement lointaine, mais du fait que le bilan de plantation va être très positif, nous aurons un puits d'absorption de carbone puisque nous allons remplacer une friche par en grande partie des boisements.

Pour la partie piézomètre, deux points : toutes les analyses de tous les suivis piézométriques et analyses d'eau qui ont été faites sur le site depuis au moins 2014 sont en ligne et disponibles sur notre site internet. Toutes ces données ont été présentées lors des CSS. Nous analysons plus d'une centaine d'éléments chimiques dans les analyses d'eau, à la fois des nappes superficielles, des nappes profondes et des bassins de décantation des eaux, deux fois par an.

La question tout à fait légitime de monsieur sur la qualité des remblais. C'est une activité que nous pratiquons depuis déjà de nombreuses années avec un partenaire avec lequel nous avons mis en place un certain nombre de protocoles de contrôles. Nous sommes aujourd'hui sur certains sites à cinq ou six niveaux de contrôles, ce qui veut dire qu'aucun chantier de ce qui vient sur nos sites ne vient de façon inopinée :

- 1) Avant qu'un chantier arrive sur le site, notre prestataire va vérifier que ses terres sont bien inertes. Tout chantier fait l'objet d'une étude de sol avant d'excaver les terres.
- 2) Le prestataire nous fait une demande d'acceptation préalable que nous allons accepter ou refuser.
- 3) Quand les camions arrivent sur site, ils sont systématiquement filmés, donc nous avons une traçabilité parfaite enregistrée d'un point de vue informatique ; les bennes sont filmées pour vérifier qu'il n'y a pas de macro-déchets dans les bennes.

- 4) Ils passent systématiquement devant un portique de détection radio ce qui permet éventuellement de détecter des morceaux de radium, par exemple, qui se voient très bien dans les bennes. Cela arrive très épisodiquement, mais c'est arrivé.
- 5) Des analyses qui sont faites en interne par notre prestataire, régulièrement, sur les camions et sur les bennes. Cela permet de vérifier si les terres qui arrivent sont bien conformes à celles qui ont été déclarées devant arriver.
- 6) Un sixième point de contrôle, qui ne s'effectue pas sur tous les sites, mais sur un certain nombre, des analyses aléatoires que l'on déclenche, un prestataire intervient de façon aléatoire sur le site et effectue des prélèvements afin de vérifier les qualités des terres.

Donc, cinq à six niveaux de contrôles pour s'assurer que les terres qui rentrent sont bien inertes dans le cadre de nos remblayages.

**Aymeric DAUDET** (*Directeur industriel, Placo*).

Plus l'inspection visuelle que nous avons régulièrement par les équipes opérationnelles, donc nous sommes très loin de la décharge, ce que nous recevons, ce sont des terres naturelles. Il est important de le préciser et je vous invite à venir lors de prochaines portes ouvertes : ce sont des terres, ce ne sont pas des déchets, et ce ne sont pas des déchets du BTP et parce que dans le métier, nous savons qu'il y a des gens qui pourraient vouloir abuser du système, nous avons mis en place cinq à six contrôles qui permettent d'éviter des abus éventuels.

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujourn-Guisy, Placo*).

Je vais répondre à la question de Monsieur Rilhac sur la partie chiroptères ou chauves-souris pour le dire simplement. Vous connaissez bien le dossier, vous l'avez lu attentivement sur la partie Fosse d'Aiguisy. Comme la Fosse d'Aiguisy est une ancienne carrière à ciel ouvert qui a repris d'anciens cavages, deux secteurs présentent un intérêt pour les chiroptères, un secteur nord et un secteur ouest. Nous n'avons représenté que le secteur ouest, mais nous avons mis en place sur les deux secteurs des mesures de façon à assurer la préservation de ces espèces.

Quelles sont-elles ? Sur le nord, c'est plutôt une zone d'hibernation, donc le choix a été fait de préserver des galeries, pas forcément de grande hauteur. Il faut savoir, en préalable, que ces cavages sont anciens, qui ont 40 à 50 ans, ils vieillissent. La seule façon aujourd'hui de garantir la stabilité à long terme des cavages, c'est de les remblayer. En revanche, des cavages qui restent ouverts, l'expérience le montre sur différents sites, nous savons qu'ils se ruineront à terme, c'est inéluctable.

Partant de ce principe et sachant que nous avons à la fois un enjeu de préservation, mais un enjeu de risque et de maîtrise du risque à assumer, il a fallu trouver un équilibre entre la préservation des vides, parfois dans des états assez avancés de dégradation et être en capacité aussi à les sécuriser.

Le cavage nord sera en grande partie remblayé, mais nous allons garder une grande galerie qui permettra, puisque c'est un site de reproduction, de mettre un gîte et d'assurer la phase de reproduction des chiroptères.

Dans la partie sud, votre demande est de sanctuariser ou préserver l'essentiel de ces vides. Vous avez effectivement bien listé toutes les entités, je peux peut-être aussi les repréciser. La partie sud est représentée ici. Il faut comprendre que nous allons enlever les terrains de recouvrement qui sont à l'est et nous allons les entreposer à l'ouest. C'est le principe de l'exploitation. Donc, quand nous avons dû intégrer à ce schéma d'exploitation la préservation des vides, il fallait intégrer le fait que nous allons venir apposer contre les talus des remblais et que nous allons à terme les obstruer et fermer ces cavages. Comment concilier ces deux enjeux ? Nous avons choisi d'intégrer dans notre phasage de l'exploitation, et sans devoir le modifier radicalement, la mise en place d'un busage de gros diamètre qui permettra de maintenir une entrée à ces cavages.

Pourquoi n'est-il pas colorié autour ? Parce qu'il sera certainement remblayé, mais si vous comprenez qu'ici nous allons venir appuyer des remblais contre cette façade, à chaque point d'entrée la buse à un moment donné va être remblayée par les remblais qui vont venir s'appuyer dessus latéralement ; mais je pense que globalement, ce secteur-là sera à peu près remblayé. De toute manière, si les vides devaient évoluer, cela permettrait de maintenir un accès, ce qui est bien l'objectif.

Les remblais vont s'appuyer sur ce côté-là, toutes les façades, les deux premières rangées de remblais, qui sont au contact de l'air, exposées aux conditions climatiques, aux intempéries, etc., sont particulièrement dégradées. Il nous faut, pour garantir la pérennité de ce secteur, devoir remblayer toute cette façade qui va être de toute manière posée contre les remblais. Ce qui est en jaune clair sera remblayé et ce qui est en vert sera également probablement remblayé parce que ce sont des secteurs assez dégradés, et en outre, en partie sud, nous arrivons au niveau de la route départementale et la limite de site, donc il faut le sécuriser.

Donc, toute la façade va être globalement remblayée, mais pour que la mesure de conservation des coléoptères soit pérenne dans le temps, il faut que l'on assure la conservation de cette partie dans le long terme. Pour ce faire, les piliers se dégradant rapidement, le choix est de remblayer uniquement la base des piliers et lui garder de la hauteur.

Ce site n'est pas un site d'hibernation, c'est un lieu où les chauves-souris se rencontrent à la période de reproduction et ont besoin pour cela de volume et d'espace dans lesquels elles volent, elles se rencontrent ; elles sont susceptibles d'évoluer, elles ont besoin de cavages de grande hauteur. Nous avons choisi de remblayer la base des piliers sur une petite hauteur – il faudra le faire dans les périodes adéquates afin de ne pas déranger la faune – ce qui va permettre de garantir une stabilité à ces piliers et de garder l'essentiel de la hauteur pour le long terme et pour la période de compensation sur ces espèces-là.

Le fait de garder ouverts ces cavages va permettre également de conserver le karst qui est présent dans ce secteur.

#### **Un participant.**

Dans la partie hachurée, pourriez-vous envisager de remblayer jusqu'à cinq, six mètres du fait que cela préserve toute la partie grotte ? Essayer de garder la partie grotte accessible ?

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujourn-Guisy, Placo*).

En tous les cas, si elle n'est pas accessible et si elle ne peut pas être conservée, sur tout ce qui est patrimoine géologique nous sommes en lien avec la CRPG de longue date puisque nous avons également sur la carrière de Cormeilles mis en place un certain nombre de mesures en lien avec la CRPG pour préserver une partie du patrimoine. Des études sont menées.

#### **Un participant.**

Je posais la question parce que la CRPG dit ne pas avoir été consultée.

**Éric ROYER** (*Chef de projet Vaujourn-Guisy, Placo*).

Même si nous ne pouvons pas conserver cette partie, de toute manière, elle ne sera pas remblayée puisque seules les galeries seront remblayées, le karst ne sera pas remblayé, mais si nous sommes obligés de remblayer ce secteur-là, nous ferons certainement un passage vidéo, drone, pour faire une imagerie 3D et conserver la trace d'images de karst si on ne peut pas le conserver en état. Nous avons déjà prévu un certain nombre de mesures.

**Jean-Luc GIRAUDOUX** (*Habitant de Vaujourn*).

Par rapport à l'affaissement de la route stratégique, j'aimerais savoir si Placoplatre a sa responsabilité. Par rapport à la carrière qui est très, très proche de cette route, des mesures vont-elles être prises pour préserver notamment la route qui s'affaisse régulièrement, mais aussi la forêt ?

Je suis d'accord avec le maire de Coubron quand il dit que vous vous avancez un petit peu sur le rendez-vous que Sophie nous propose dans trente ans dans un parc. Si vous n'avez pas au moins un avis favorable de l'État pour faire ce que vous avez envie de faire, cela ne nous rassure pas sur l'avenir pour nos enfants.

Complètement novice, c'est la première fois que je participe à une réunion sur ce projet. Si j'ai bien compris, cela fait plus de 70 ans que Placoplatre exploite les carrières. J'aurais aimé que vous nous présentiez un programme terminé en France ou sur Vaujourn : quel est le devenir de cette carrière terminée ? Qu'avez-vous fait ? J'imagine que vous avez remblayé, mais au-dessus, que s'est-il passé ? Y a-t-il un parc ? Avez-vous planté des arbres ? Avez-vous construit des choses ? Avez-vous apporté des choses pour la biodiversité dont on parle ? L'exemple d'une réalisation que vous avez effectuée après l'exploitation d'une carrière m'aurait intéressé.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Nous allons bientôt arriver au terme de cette réunion, nous allons prendre encore quelques questions.

**Jérôme LEGAVRE**, (*Député de Seine-Saint-Denis, 12e circonscription*).

Bonjour à tous. Ce n'est pas une question, c'est une intervention en rebond à d'autres interventions qui ont été faites avant moi.

Bien évidemment cette initiative, cette commission d'enquête est importante, il y a beaucoup de questions, elles sont toutes normales et parfaitement légitimes. Vous êtes, messieurs-dames de Placoplatre, sur la sellette, vous vous efforcez de répondre au mieux, ce sont vos réponses, mais il y a un absent qui est un absent de taille. Le maire de Coubron l'a dit avant moi, le Conseiller départemental, Pierre Laporte, l'a dit également. L'État s'est débarrassé du site, il s'est débarrassé du soin de sa dépollution et de sa décontamination. *Quid* notamment de la question du secret défense qui, me semble-t-il, pèse encore sur ce site, pour un certain nombre d'aspects. Donc, l'État doit donner des réponses, doit donner des engagements. C'est à lui que cela incombe.

L'invitation m'en a été faite et je compte bien effectivement me saisir de ce dossier pour interpeller l'État et ses représentants, interpeller les ministres à même de donner des éléments de réponses aux questions légitimes qui sont posées parce que nous avons le droit de savoir, et c'est l'État qui a tous les éléments en sa possession. C'est la raison pour laquelle, y compris en lien avec ma collègue de Seine-et-Marne, Ersilia Soudais, d'une circonscription voisine elle-même concernée, je vais m'employer à interpeller l'État et nous y reviendrons autant que nécessaire.

Je vous remercie.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci, Monsieur le Député. La question du secret défense, l'engagement de l'État auront été très soulignés ce soir.

**Walid MERBAH** (*DRH adjoint au sein de l'association Cités Caritas*).

Bonjour à tous. Nous avons entendu Monsieur le Député, Monsieur Toro, maire de Coubron, Monsieur Pierre Laporte, Conseiller départemental, et j'ai une question concernant le principe de précaution en matière de santé publique.

Nous n'avons pas entendu aujourd'hui les élus de la ville de Vaujours et nous avons obligation, Monsieur le Maire, Messieurs les élus, en termes de santé et de sécurité de l'ensemble des Valjoviens. Je voudrais avoir l'avis des élus concernant ce principe de précaution en matière de santé publique parce qu'en l'absence de certitudes scientifiques concernant tout ce que nous venons de nous dire aujourd'hui, je m'interroge concernant notre santé au quotidien, celle de nos enfants qui risquent finalement de respirer certaines choses, et nous n'avons pas toutes les réponses. Merci.

**Dominique BAILLY** (*Maire de Vaujours*).

On m'interpelle depuis 2008 avec Placoplatre. Je les ai rencontrés et je suis très sensible sur la santé publique. Premier point. Deuxième point. Nous parlions tout à l'heure des poussières. Des détecteurs ont été installés à notre demande à l'endroit où nous le souhaitions, cela n'a pas été imposé, ainsi qu'en Seine-et-Marne, et les relevés réguliers de ces informations sur les poussières montrent qu'ils sont en dessous des règles qui sont appliquées.

Merci de poser la question, Monsieur Merbah. Pensez-vous qu'en tant que maire je ne vais pas m'occuper de la santé publique et de la santé des Valjoviens ? Bien sûr que si. Je vais rejoindre mes collègues élus et le Président de la commission et ses commissaires : pour être très clair, je regrette également l'absence de l'État parce que des questions ont été posées et nous voudrions bien avoir les réponses.

Je me retourne vers Placoplatre, ils sont très clairs sur leur présentation ; s'il y a une question avec trois réponses, au moins ils sont présents, des réponses sont apportées aux questions posées. Je pense qu'ils sont allés dans le détail

de leurs explications. Ils parlaient de l'amélioration de la protection de l'environnement, ils ont réalisé au début de mon mandat, entre 2008 et 2014, un rond-point à l'extérieur de Vaujours-Villeparisis ; plus de 350 à 400 camions qui circulaient sur route de Meaux en zone pavillonnaire rentrent directement par l'extérieur.

**Un participant** (*hors micro*).

C'est la moindre des choses, Monsieur le Maire.

**Dominique BAILLY** (*Maire de Vaujours*).

Je ne dis pas que ce n'est pas la moindre des choses, je dis que ce sont des actions qui ont été menées.

Concernant la question posée sur la santé publique, nous avons aujourd'hui une enquête publique. Des ouvertures ont été faites au public, des explications ont été données ; à ma demande, un centre d'information avait été mis en place où l'ensemble de la population pouvait venir et poser toutes les questions. J'espère avoir répondu au moins à la partie de votre question. Oui, je suis très sensible à ce qui se passe.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons déjà répondre à vos questions : route stratégique, l'ouverture du parc, des exemples de programmes terminés.

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placoplatre*).

Je terminerai par la partie réaménagement, on finira sur une note verte.

Concernant la partie santé, une des pierres angulaires de notre dossier n'a peut-être pas été suffisamment soulignée aujourd'hui, qui est l'étude des risques sanitaires.

Cette étude des risques sanitaires a été faite et englobe un certain nombre de scénarios pour vérifier l'absence d'incidence sur nos salariés, bien évidemment, et sur la population riveraine. Cette étude de risques sanitaires a également été tierce expertisée par l'INERIS qui est l'organisme d'État référent sur ces thématiques et qui a confirmé les conclusions de notre étude. Quand on parle de principe de précaution, ce dossier présente une partie assez importante qui concerne l'étude des risques sanitaires et qui donne des conclusions tout à fait rassurantes.

Concernant la route stratégique, elle longe nos carrières réaménagées, dont la Fosse d'Aiguisy sur un court linéaire. À ma connaissance, il n'y a pas de difficultés particulières d'instabilité de la route par rapport à la Fosse d'Aiguisy, en tout cas liées à l'exploitation. Si vous avez noté des déformations, effectivement sur certains linéaires de la route stratégique, des canalisations qui passent font des points durs dans le revêtement, et la route réagit de façon différente selon qu'elle est sur ces canalisations ou pas, et donc crée parfois certaines irrégularités qui peuvent être liées à ce phénomène. En revanche, je confirme que par rapport à la Fosse d'Aiguisy, il n'y a pas de problème de stabilité de la route vis-à-vis du vide qui est à 20 mètres de la route. Les talus sont stables, ils sont monitorés, ils sont inspectés et de toute manière, la phase de remblai qui va arriver assez rapidement permettra d'appuyer le talus et de garantir l'absence d'incident sur la route stratégique.

Pour la partie des réaménagements, une petite précision : vous évoquez les trente ans, nous n'avons peut-être pas insisté également : les réaménagements sont faits de façon coordonnée à l'exploitation. Les réaménagements dans nos sites ne sont pas mis en œuvre à l'issue de l'extraction ou au bout des trente ans, mais vraiment de façon coordonnée, dès que nous avons la possibilité de le faire. Donc, l'espace vert n'arrive pas à seize ans ou à trente ans, mais dès que nous avons des terrains disponibles en réaménagement. Très rapidement après les premières années d'exploitation, nous allons être en capacité de commencer à re-végétaliser, à replanter certains secteurs et donc avec un effet de plantation qui ne démarre pas à l'issue des trente ans, mais pendant la phase d'extraction – ce qui a une importance quand on

parle de l'âge des arbres qui seront matures pour les premiers plantés assez tôt.

Que deviennent les espaces réaménagés ? Sur la partie Vaujourns, Coubron jusqu'à Villeparisis, Placoplatre a hérité d'un certain nombre de sites puisque des sociétés historiques antérieures à Placoplatre exploitaient le site. À partir de 1994, il y a eu un changement radical dans la réglementation où les carrières sont devenues des ICPE, des installations classées pour la protection de l'environnement avec obligation de réaménagement. À partir de la fin des années 90, Placoplatre qui était devenu propriétaire de tous ces terrains s'est engagé à les remettre en état. Il y a eu sur ces années fin 98, début 2000, un énorme travail de réaménagement de ces sites, qui pour certains secteurs étaient restés en l'état, de façon à les réhabiliter et recréer des espaces verts.

Sur ce secteur, entre Villeparisis, Vaujourns, Coubron, environ 130 hectares sont réaménagés sur lesquels aujourd'hui nous procédons à de gros travaux de mise en valeur de la biodiversité, et même si nous commençons à avoir un peu de savoir-faire, nous ne sommes pas des spécialistes de la biodiversité et d'écologie, donc nous nous faisons appuyer par un bureau d'étude, Écosphère, un bureau important en écologie, connu au niveau national, qui nous accompagne à la fois sur la conception du réaménagement, sur le suivi du réaménagement lorsqu'il faut le mettre en œuvre, et également sur les bilans à plus long terme. Sur ces espaces réaménagés anciens, ils sont en capacité de nous faire des bilans quinquennaux sur l'évolution de ce que nous avons mis en place, l'évolution des espaces ouverts, l'évolution des milieux humides, l'évolution des plantations de façon à pouvoir dresser un bilan écologique de nos réaménagements. C'est ce qui est illustré sur ces photos qui pour la plupart sont prises sur les 130 hectares réaménagés sur les périmètres Vaujourns, Coubron jusqu'à Villeparisis. Il y a aujourd'hui, je pense, un réel savoir-faire en termes de réaménagement.

Pour terminer sur une note, me semble-t-il, assez intéressante : alors qu'ils sont ouverts lors des journées portes ouvertes en particulier, nous avons envie de mettre en valeur ces espaces-là, les mettre en évidence et les faire connaître de façon un peu plus large, trouver le bon équilibre entre la préservation des milieux et permettre à la plus grande partie de la population de venir les visiter pendant les journées portes ouvertes ou sur d'autres manifestations. Nous avons récemment conclu un partenariat avec le Museum National d'Histoire naturelle, une convention pour plusieurs années qui va travailler sur ces espèces et nous permettre de faire des diagnostics sur ce que nous avons fait, donc permettre de savoir si effectivement nous avons bien atteint les objectifs que nous nous étions donnés en termes de réaménagement et de biodiversité ; il va bâtir des indicateurs, il va travailler sur les pollinisateurs, par exemple. Nous parlions de l'effondrement de la biodiversité, c'est un de nos soucis et nous allons travailler avec eux pour faire des bilans et voir si sur tous les espaces ouverts que nous laissons ici, nous avons une action positive, par exemple, sur les pollinisateurs.

Nous avons une réelle volonté de valoriser ces espaces et en tous les cas d'en tirer le meilleur pour la biodiversité.

## 6.4 Les projets alternatifs

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Peut-on faire sans carrière ? Peut-on faire qu'à base de recyclage du gypse ? Y a-t-il d'autres matières que le gypse pour faire vos produits ?

**M. DELBARRE** (*un participant*).

Bonjour, je suis d'une société historique régionale. Vous avez parlé de garder le souvenir du fort de façon végétale : pensez-vous garder des éléments du fort, notamment la porte ? À l'intérieur du fort, de nombreuses pierres sont

gravées par les soldats qui ont vécu là pendant un certain temps : leur nom, leur bataillon, etc., pensez-vous les répertorier, peut-être photographiquement, et pouvoir en conserver quelques-unes pour la postérité ?

### **Un participant.**

Pour les projets alternatifs, il ne s'agit pas de dire qu'à partir de gypse de synthèse ou de gypse de plâtres recyclés, on arrivera à remplacer les carrières, mais une étude récente de l'APUR, de mai 2022, estime à 410 000 tonnes de plâtre recyclé par rapport aux 200 000 tonnes que vous nous annonciez tout à l'heure, 410 000 représentent autant que ce que l'on va extraire de cette carrière. On peut quand même se poser la question de savoir s'il ne peut pas y avoir un arrangement pour continuer à exploiter, comme on le préconise, en souterrain. Bernouille, c'est 300 000 tonnes par an, donc on peut faire la même chose qu'à Bernouille en souterrain.

Par rapport aux projets alternatifs, donc indépendamment du recyclage et du gypse qui serait plutôt du gypse de synthèse, la MRAe pose la question de savoir comment vous interprétez les ressources adjacentes. Les ressources adjacentes, c'est d'un côté les 14 hectares de Courtry que vous n'avez pas acquis qui pourraient aussi être exploitables. D'ailleurs, si vous ne le faisiez pas ce serait quasiment une faute professionnelle.

Récemment, la forêt de Bondy a été classée en forêt de protection. Vous avez participé à l'enquête publique, vous avez fait d'ailleurs une grosse publicité sur votre usine pour montrer que la forêt de Bondy était exploitable et ses ressources quatre ou cinq fois supérieures à Bernouille. Dans les projets alternatifs, ce sont des ressources qu'il ne faut pas négliger, mais aujourd'hui, cela, vous l'ignorez complètement. Dans vos études d'impact, on l'ignore, et c'est un peu embêtant de ne pas pouvoir aujourd'hui mesurer ce qui va se passer dans les cinquante prochaines années, même les cent prochaines années, en détruisant une colline qui aujourd'hui est plutôt riche en biodiversité.

Tout à l'heure, nous parlions de principe de précaution au sujet de la santé. Pour moi, concernant le dérèglement climatique et le réchauffement climatique en particulier, aujourd'hui, il n'y a plus de principe de précaution, on sait de toute façon que dans vingt ans la température aura augmenté, on sait qu'on aura des îlots de chaleur, on sait qu'un certain nombre de populations seront précarisées et auront des durées de vie qui seront raccourcies à cause de ce phénomène. Donc, le principe de précaution, pour moi aujourd'hui, il n'existe plus. Vous mettez la santé en péril, ici, sur ce territoire. La MRAe donne aussi un élément assez problématique : votre tableau récapitulatif montre les avantages et les inconvénients d'une carrière à ciel ouvert et d'une carrière en cavage ; or, la MRAe dit que vos indicateurs sont biaisés. Évidemment qu'ils sont biaisés, ils sont largement insuffisants, donc on ne peut pas simplement mettre d'un côté un aspect économique et gommer complètement tous les aspects environnementaux.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Avez-vous gardé la porte, répertorié les pierres, valorisé ce patrimoine historique ? Y a-t-il des matières alternatives au gypse ? Y a-t-il d'autres carrières exploitables aux alentours ?

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placoplatre*).

Je laisserai la parole à Aymeric Daudet sur la partie recyclage. Je voulais juste répondre sur la partie historique. La démolition du Fort de Vaujours, c'est l'étape d'après, donc laissons-nous le temps de diagnostiquer tout cela, mais nous avons bien intégré qu'il y avait une certaine valeur patrimoniale au portique d'entrée du fort central ; pour les éléments qui sont internes au fort, il faudra regarder en fonction de leur position par rapport aux casemates de tir, etc., il faudra faire des diagnostics, voir si c'est possible ou pas. J'ai bien connaissance de certaines petites guérites avec des gravures. Si on ne pouvait pas les garder, nous avons fait des grottes paléolithiques ou néolithiques en 3D, nous saurons faire éventuellement de l'imagerie 3D pour garder la trace de ces témoignages de l'occupation militaire des forts.

**Aymeric DAUDET** (*Directeur industriel, Placoplatre*).

La réunion de ce soir était pour parler de la phase 1 de ce projet qui doit assurer vingt ans d'exploitation de l'usine. Je rappelle que les enjeux en termes d'emploi restent très importants : nous employons directement 400 personnes, nous alimentons toute la construction de la région parisienne ; 30 ans, je l'entends très bien, c'est long ; à l'échelle industrielle,

ce n'est pas si long. Vous avez évoqué que Placoplatre avait 70 ans, Saint-Gobain a 350 ans et pour Saint-Gobain, l'urgence climatique, c'est maintenant, nous en sommes tous convaincus à titre individuel et à titre de société également. Les enjeux de décarbonation au niveau de la France et de la région parisienne sont énormes. Il faut que l'on double la rénovation énergétique d'ici 2035, puis qu'on la stabilise jusqu'à 2050 pour atteindre les objectifs de la France ; la plaque de plâtre s'implique complètement là-dedans.

Nous sommes placés à 20 kilomètres de Paris, donc en termes de bilan carbone, il n'y a rien de mieux – il ne faut pas l'oublier non plus dans notre analyse – en revanche, on parle de 20 ans, 30 ans, et pour aller plus loin dans la décarbonation – et nous avons l'ambition d'y aller, nous avons le devoir d'y aller, et c'est notre engagement – nous avons aussi besoin d'avoir une visibilité sur combien de temps cette usine va pouvoir être durable. S'il n'y a plus de gypse en 2026, nous ne pouvons plus assurer ni la rénovation énergétique ni les emplois directs et indirects. Le projet que nous avons proposé est une carrière aérienne parce que nous avons besoin d'une visibilité sur le long terme, sur 20 ans ; et si nous engageons des investissements type chaudière biomasse, type énergie alternative, ce sont des amortissements colossaux qui doivent se faire sur la durée. Nous ne pouvons pas nous engager sur une décarbonation pour cinq ans. Et 2026, aurons-nous du gypse ? Je ne le sais pas, donc nous sommes dans cet enjeu-là, il faut en avoir conscience.

Pour les 20 prochaines années, nous avons absolument besoin de cette carrière – c'est ce que nous vous avons expliqué et que nous pouvons vous démontrer avec tout le dossier qui a été complètement transparent. Je pense que l'on peut remercier l'équipe qui a mis à disposition l'ensemble des éléments depuis très longtemps.

En parallèle à cela, nous travaillons sur le recyclage – c'est aussi notre engagement. Aujourd'hui, en France, environ 500 000 tonnes de gypse pourraient être recyclables – je parle au conditionnel – pour l'ensemble des acteurs ; 500 000 tonnes, c'est le gisement estimé qui serait accessible. Les industries du gypse, c'est-à-dire Placoplatre et ses concurrents, en ont recyclé 127 000 tonnes, et Placoplatre qui représente seulement un tiers des parts de marché et de l'activité en a recyclé plus de la moitié. Donc nous sommes leaders incontestés du recyclage en France depuis toujours, et notre engagement est d'augmenter cette part, évidemment, parce que nous savons que de toute façon nous n'aurons pas le choix. Mais la plaque de plâtre sans gypse naturel, malheureusement – je le regrette à titre personnel, nous le regrettons au titre de la société – ce n'est pas pour demain. Nous y travaillons plus vite que les autres, nous le ferons au plus vite, mais ce n'est pas à l'horizon de 15 ou 20 ans, ce sera un peu après, malheureusement.

Pour fixer des ordres de grandeur, on parlait de 300 000 tonnes exploitées par Bernouille, notre ambition pour 2025 est de recycler 100 000 tonnes à Vaujours. C'est significatif, c'est beaucoup d'efforts, beaucoup d'investissements, beaucoup de savoir-faire, malgré tout ce ne serait qu'un tiers de Bernouille. Donc nous avons besoin de cette carrière à ciel ouvert pour assurer cette pérennité, pour nous permettre d'investir sur le recyclage, sur la décarbonation et pour assurer les emplois et la rénovation thermique énergétique de l'agglomération parisienne au sens large. Quand on reconstruit 200 000 logements en France, 100 000 pour rien que Vaujours, cela veut dire énormément d'entreprises qui sont directement impactées par cela.

Dernier point. Nous travaillons sous le contrôle des autorités de l'État, de tous les services techniques. L'État n'est pas là, on peut le regretter, malgré tout, nous travaillons directement avec eux, ils nous contrôlent, l'État français effectue son travail. Être industriel, ce n'est pas toujours facile, mais nous pouvons être fier de le faire en France à côté de notre marché plutôt que de le faire venir de la Pologne ou je ne sais quel autre pays, avec moins de contrôles, où le bilan carbone sera nettement moins bon, ainsi que la biodiversité, et au final, pour la planète, avoir une industrie à proximité de ses clients, à proximité de ses matières premières, et avec un contrôle de l'État rigoureux et un contrôle des associations qui sont présentes, qui font leur travail pour nous challenger, et c'est bien normal, c'est préférable qu'importer depuis je ne sais quel pays, avec des emplois délocalisés, sans contrôle, avec des valeurs énergétiques qui seront mauvaises et ne pas recycler.

Je pense que c'est l'enjeu en tout cas pour les 20 prochaines années. Nous travaillons sur le reste et nous espérons trouver des solutions qui vont nous permettre d'être plus économes en matières premières et toujours plus vertueux en termes d'énergie.

**Un participant** (*hors micro*).

Pourriez-vous dire un mot sur le plâtre synthétique ?

**Gilles BOUCHET** (*Responsable du développement des carrières, Placoplatre*).

Certaines usines travaillent effectivement avec un gypse synthétique. La plupart du temps, le gypse synthétique est un résidu des centrales à charbon. Cela veut dire qu'il faut une centrale à charbon à côté qui va produire un gypse synthétique qui est réutilisé ensuite à la place du gypse naturel. En termes de bilan carbone, c'est une filière qui n'a pas d'avenir, ce n'est pas une solution environnementale sur laquelle nous miserons sur le site de Vaujours.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Monsieur le Président de la Commission d'enquête me dit d'arrêter.

**Un participant** (*hors micro*).

Concernant les gravures, Monsieur a laissé entendre qu'il y aura peut-être des choses qui ne pourront pas être récupérées. Il existe un procédé de moulage.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Monsieur Bouchet en a parlé en évoquant la numérisation. Je vous propose d'en terminer là. Messieurs les élus, voulez-vous intervenir ?

## 7 CONCLUSION

---

**Dominique BAILLY** (*Maire de Vaujours, Vice-président du territoire Grand Paris Grand Est*).

Je voulais d'abord remercier le public de sa présence parce que c'est un dossier sensible, ainsi que les associations qui ont posé toutes les questions, et bien sûr les collègues élus de la ville de Vaujours et de Coubron, Ludovic, merci de ta présence qui est importante parce que nous suivons, avec la commission de suivi sur la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis, des réunions régulières avec aussi les représentants du département.

J'apprécie, Monsieur le Président et Messieurs et Madame les commissaires, la bonne tenue de cette réunion. Je pense que les questions ont été posées, les réponses ont été données. Après, chacun repartira avec les réponses qu'il aura entendues. En tout cas, je suis très sensible à ce qui se passe sur la ville et c'est vrai que l'on parle d'emploi, protection de l'environnement, et je vous sais très sensibles sur le sujet. Régulièrement, nous intervenons, avec les associations présentes au sein de ces commissions, et les services de l'État suivent réellement ce qu'il se passe.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée et prenez soin de vous.

**Jean-François BIECHLER** (*Président de la Commission d'enquête*).

Je vous engage à venir nous voir lors de ces permanences à venir ou à faire part de vos observations sur le registre dématérialisé.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

La réunion publique à Courtry se tiendra le vendredi 16 décembre à 19 h, salle Léon Lehrer.

**Jean-François BIECHLER** (*Président de la Commission d'enquête*).

À Courtry, la permanence est le samedi 17 décembre de 9 h à midi.

**Pascal BEAUMARD** (*Animateur, État d'Esprit Stratis*).

Merci à vous toutes et vous tous, merci à Placoplatre, merci aux élus, merci à la Commission d'enquête.